VOLUME X. WINNIPEG, MAN., MARDI, 30 JANVIER, 1923 No. 34

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"

ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - $2.00
Union Postale - - $2.50

LA LIBERTE

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la WEST CANADA PUB. CO. LTD.
619, Ave. McDermot
Téléphones - - A 1516—A 1517

Pour la reconstruction du collège de Saint-Boniface

St-Jean-Baptiste souscrit $2,800.; St-Pierre, $2,000.; Letellier $2,000.; Ste-Agathe, $1,100.; St-Norbert, $1,200. et LaBroquerie $800.

Etat détaillé des premières souscriptions

Nous commençons aujourd'hui la publication des souscriptions faites par la campagne pour la reconstruction du Collège de Saint-Boniface. Nous n'avons pas encore de rapport complet des paroisses visitées dimanche dernier. Tout indique, cependant, que dans bon nombre d'endroits on a compris l'importance de l'oeuvre et on a donné généreusement.

L'événement de prouver que nos braves populations de la campagne sont bien disposées à donner, pour le maintien de nos organisations religieuses et nationales, l'effort que les circonstances demandent. Nous connaissons plus d'un brave Canadien qui, en remettant une souscription de $50. ou de $100. s'excusait de ne pouvoir faire plus. Nous en connaissons plusieurs aussi qui ont promis d'augmenter, à l'automne, le montant de leur souscription si la récolte le leur permet. D'un autre côté, dans plusieurs paroisses, le Comité local s'est mis à l'oeuvre pour obtenir, de certaines personnes, une souscription plus en rapport avec leurs moyens et avec leur situation financière.

En somme, la campagne a entendu et compris l'appel que lui a adressé le Comité de Réconstruction. C'est un bon encouragement et un stimulant considérable pour les membres du Comité. Il est encore plusieurs paroisses du diocèse de Saint-Boniface qui n'ont pas encore été visitées. Le Comité correspondra bientôt avec le curé et les citoyens de ces quelques endroits. Il est de toute importance qu'une occasion soit offerte à tous les Canadiens-français de la Province de contribuer à l'oeuvre du Collège. Si le Comité n'a pas déjà couvert tout le diocèse de St-Boniface, c'est qu'il lui a voulu limiter ses activités à ses moyens d'organisation.

Le comité a été prévenu la semaine dernière qu'il pourra envoyer des délégués dans les paroisses du diocèse de Winnipeg. Des enveloppes avaient alors été expédiées à chaque endroit en vue de la quête qui devait avoir lieu dimanche dernier. Nous avons immédiatement écrit à MM. les curés leur demandant, s'ils le jugeaient à propos, de suspendre la quête de dimanche dernier et d'attendre la visite de nos délégués. Nous n'avons pas encore de réponse de MM. les curés. Il nous sera donc impossible, avant la semaine prochaine, d'annoncer nos projets en vue de la battue dans le diocèse de Winnipeg. Nous espérons, cependant, d'ici à quelques jours, être en mesure de nous organiser afin de pouvoir visiter le diocèse voisin le 11 février.

PAROISSE DE NOTRE DAME-DE LOURDES, MANITOBA.
(21 janvier 1923)

Nom	Montant
Chanoines Rég Immaculée Conception	$100.00
Dr A. Galliot	100.
Pierre Bazin	100.
X. Delaquis	100.
J. Etienne Durand	100.
Pierre Charrière	30.
F. C. Lesage	30.
Alexis Jamault	30.
Auguste Belanger	30.
Louis Charrière	30.
Pierre Moreau	26.
Joseph N. Lesage	26.
Gabriel Vigier	25.
P. Pantel	25.
J. E. Bruyère	25.
P. A. Bosc	25.
Joseph Robitaille	25.
J. B. Préjet	25.
Casimir Préjet	25.
J. E. Frey	25.
Henri Leverrier	25.
Supérieure Soeurs Cinq Plaies	25.
Jules Roch	25.
L. Delaquis	25.
Pierre et René Bosc	25.
V. Robitaille	25.
François Roch	25.
Victor, Gilbert Collet	25.
Vincent Cenerini	25.
Marius Assié	25.
Joseph Pilloud	25.
Pierre Vuignier	25.
Louis Fouasse	25.
Charles Augiert	25.
Meinrad Charrière	25.
Jean Augiert	25.
Gustave Rajot	25.
François Lesage	25.
Cyprien Lesage	25.
Ovila Caillier	25.
Joseph Paulhus	25.
Julien Fouasse	25.
Antoine Gaspoz	25.
Jean Comte	20.
François Fouasse	20.
Auguste Comte	20.
Joseph Le Moullec	20.
Paul J. Magne	15.
V. Muller	15.
Louis T. Moreau	15.
J. B. Lesage	14.
Gustave Fradin	12.
D. Roch	11.
J. M. Baron	11.
Antoine Lamblin	11.
Joachim Dupasquier	10.
Joseph Comte	10.
Louis Durand	10.
Michel Durand	10.
Joséphine Brisson	10.
Pierre Bérard	10.
Joseph Charrière	10.
Jean Durand	10.
Jos. Théroux	10.
Irénée Champagne	10.
C. Fouasse	10.
A. Pilloud	10.
Cercle Jeanne d'Arc	10.
Henri Ranger	5.
Léon Fouasse	5.
Ch. Sala	5.
Robert Joberty	5.
J. Delaquis	5.
Edmond Saelens	5.
A. Sauteur	6.
Louis Fradin	6.
Egl. Moreau	2.
Maxime Durand	2.
Esther Aussant	4.
Pierre Meyer	2.
Auguste Durand	2.
P. Le Gourrièrec	2.
Eugénie Ferrand	2.
Noël Chalumeau	2.
Omer Gour	1.
P. Gauthier	1.
Y. Gelley	1.
Pierre Galliot	3.
Laurent Charrière	2.
Paul Jacquiard	1.
Henry Davy	1.
A. Lafrenière	2.
Louis Charrière	1.
Mme Veuve Rozière	3.
Paul Saelens	1.
Alcide Paulhus	1.
John Brick	1.
Joseph Brick	1.
Albert Muller	1.
Pierre Durand	.25
Anne Lancelot	.50
P. Maxué	1.
John Montagnon	.50
J. L. Lagourrérec	1.
Dame J. Titchitt	.75
A. Cenerini	1.
Maurice Avanthay	.50
Marceline Avanthay	1.
Léon Chabouty	1.
Joseph Kolly	5.
Ferdinand Paulhus	1.
Casimir Pilloud	1.
Yves Bazin	.50
C. E. Toutant	1.
François Grivet	5.
Emile Sibilleau	2.
Napoléon Bourdon	.25
L. Hingra	.50
Marie Dereyer	.50
Alphonse Gaboriaux	.50
Léonie Dupasquier	2.
Yves Dondo	5.50
Alfred Laroque	5.
Mme Veuve Bonnefoy	1.
Joseph Durand	6.
Isabelle Magne	5.
Jeanne Magne	1.
Thérèse Comte	10.
Noé Lesage	1.
Louis Moreau	2.
H. Moreau	1.
Louis Decquaze	1.
Hipp. Pilloud	1.
Ambroise Delerune	5.
François Suchet	1.
Joseph Toutant	.50
Mme H. Espenel	.50
Victor Deshayes	6.20
Raphaël Brick	1.
	$1,947.45

PAROISSE DE FANNYSTELLE

Nom	Montant
P. Painchaud	$ 2.00
Cap. J. Piché	2.
Famille Dupuis	2.
Caroline Gousseau	3.
Armand Desilets	5.
Oscar Cyrenne	2.
Ovide Dureault	1.
J. J. Black	1.
H. Arnal	5.
A. Poirier	5.
W. Warwaruk	5.
E. Dureault	10.
M. Mollot	10.
Ad. Piché	2.
E. Guyot	5.
Mme Guilbault	2.
I. L. Piché	2.
Chs. Piché	10.
O. Arnal	10.
Ach. Morissette	25.
Jos. Barrette	20.
O. Hamel	10.
E. Cyrenne	1.
E. Desilets	1.
Geo. Ménard	5.
J. D. de Montigny	2.
A. Arnal	10.
Ben Arnal	10.
M. Arnal	25.
C. J. Hubly	10.
Soeurs Oblates	25.
Mme L. Loriset	3.
R. Bourge	1.
A. Lavigne	1.
Alex. Lavigne	1.
P. Lacource	1.
T. L'Espérance et M. Boucher	1.
Alcide L'Espérance	1.
T. P. McCrevy	5.
Arth. Régis	2.
H. Provencher	1.
Gen. Godin	1.
E. Painchaud	1.
A. Desilets	1.
E. Poitras	2.
C. Cyrenne	1.
O. Bourque	1.
Omer Cyrenne	1.
J. Gauthier	1.
	$254.00

SAINT-LEON

Nom	Montant
Rév. Père Marie Straub	$100.00
Soeurs Chanoinesses de Saint-Léon	25.
J. A. Beaulieu	10.
Romeo Belleau	1.
Oct. Bergeron	10.
Joseph Dion	5.
Joseph Gagnon	20.
Henri Gareau	1.25
Ovila Gareau	25.
Felix Grenier	15.
M. Jubinville	25.
Mme Eugène Kern	1.
Alex. Labossière	5.
Alfred Labossière	10.
Antoine Labossière	5.
Arthur Labossière	1.
Azarie Labossière	50.
Felicien Labossière	5.
Hermisdas Labossière	5.
Isidore Labossière	9.
Joseph Labossière, Sr	30.
Jos. Labossière	10.
Joseph Ed. Labossière	10.
Nazaire Labossière	5.
Théobald Labossière	5.
G. C. Landreville	10.
C. Le Blanc	2.
O. Le Blanc	30.
Raymond Le Blanc	2.
Sylvestre Lemieux	5.
Edmond Lussier	10.
P. Lussier	10.
C. Major	30.
P. Martel	10.
Alex. Moreau	4.
Jos. Moreau	5.
Philippe Moreau	5.
Esdras Payette	10.
George Payette, 2 pour cent de la vente de son blé.	
Henry Payette	25.
Sinai Payette	5.
Albert Pellerin	6.
Théodore Pellerin	5.
Geo. A. Rondeau	5.
Hervé Rondeau	5.
Onésime Rondeau	5.
Télesphore Rondeau	7.
Xavier Rondeau	5.
D. Routhier	10.
Louis Routhier	12.
Mme Veuve F. Lafrenière	2.
	$623.25

SOMERSET

Nom	Montant
L'Abbé Louis Messier	$ 50.00
George Arnould	$ 10.00
H. Bessette	10.
O'Leary Cadoreth	5.
Philéas Cadoreth	5.
Philéas Boyer	25.
Charles Belleville	6.
Jules Crespiegne	25.
Joseph Cusson	5.
Célestin Champagne	25.
Mme J. A. Decosse	15.
Aristide Decosse	5.
Roméo Decosse	40.
Jean De Froment	25.
David Girouard	5.
Mme Louis Girouard	5.
Alexandre Gilmore	1.
Bert. Hébert	10.
Cyprien Girouard	2.
Fred. Gilbert	25.
Hector Gilmore	2.
Alexandre La Bossière	25.
Edgar La Bossière	2.
Jean La Bossière	10.
Louis La Bossière	15.
Mme Marie La Bossière	10.
Pierre La Bossière	1.
Alexandre Lafrenière	1.
Cyprien Lafrenière	10.
Mme Lucie Lafrenière	1.
Exeide Landry	5.

(A suivre page 6)

A LA LEGISLATURE

Les débats sur l'adresse. --- La politique d'économie du gouvernement. --- Les comités. --- La loi des liqueurs.

Les différents comités de la chambre pour cette session seront constitués comme suit:

Comité judiciaire: MM. Bracken, Black, Clubb, Craig, Bachynsky, Bayley, Bernier, Breakey, Campbell, Cannon, Compton, Dixon Edmison Evans, Foster, Griffiths, Haig, Jacob, Little, Muirhead, McGregor, McKinnell McLeod (Deloraine), Préfontaine, Queen, Mme Rogers, MM, Taylor et Yakimischak.

Comptes publics: MM. Black, Craig, Clubb, Barclay, Berry, Boivin, Breakey, Campbell, Dixon Edmison, Griffiths Haig, Hryhorczuk, Ivens, Kirvan, Préfontaine, Taylor, Yakimischak.

Affaires municipales: MM. Barclay, Bachynsky, Bayley, Boivin, Breakey, Brown, Campbell, Cannon, Compton Esplen, Evans, Farmer Foster, Hamelin, Hryhorczuk, Mooney, McGregor, McKinnell, McLeod, (Deloraine) Préfontaine, Ross, Short, Sigfuson, Spinks, Tanner, Taylor, Willis, Wolstenholme.

Agriculture et Immigration: MM. Bracken, Cameron, McLeod, (Arthur), Berry, Bron, Emmond, Espley, Farmer, Griffiths, Hameln, Kennedy, Mooney, McKinnell Norris, Short, Spinks, Tanner, Willis, Wolstenholme.

Chemins de fer, téléphones et télégraphes: MM. Black, Cameron, Clubb, McLeod, (Arthur), Bachynsky, Bayley, Brown Cannon, Compton, Dixon, Downes Hryhorczuk, Jacob, Kennedy, Little, Muirhead, Newton, Norris, Rogeski.

Privilèges et Election: MM. Bracken, Cameron, Berry, Downes, Emmond, Farmer, Foster, Griffiths, Jacob, Little, Mooney Muirhead, McKinnell, Newton, Queen Rogeski, Short, Sigfusson Willis.

Bills privés, etc.: MM. McLeod, (Arthur), Bachynsky, Barclay, Bernier, Boivin Brown Evans, Foster, Ivens, Kirvan, Mooney Muirhead, McGregor, Newton, Queen, Rojeski, Short, MM. Ross, Short; Wolstenholme

Selon la tradition le gouvernement s'est assuré une majorité dans chaque comité. Cette majorité est de quatre dans les principaux et de trois dans le moins important.

M. Préfontaine.

C'est M. Préfontaine, député de Carillon, un des anciens de cette chambre, qui propose l'adoption du discours du trône. Il parle brièvement, mais au point. Nos lecteurs trouveront en page 4 le texte de ce discours

Celui qui propose l'adoption du discours du trône est toujours un peu le porte-parole du gouvernement. Son discours complète en quelque sorte celui du trône. Si on veut bien y lire entre les lignes, on a tôt saisi la nature de la politique du gouvernement ainsi que des projets qu'il entend soumettre au jugement de la chambre.

M. Préfontaine a causé économie, épargne et agriculture. Tel semble être le programme du gouvernement. Il est déjà en voie d'exécution. Le ministère a supprimé certains organismes de l'administration, il en a fusionné d'autres. Ce n'est qu'un début. Non content de tailler dans les frais généraux, le gouvernement frappera dans la chambre même.

Le député de Carillon a suggéré un retour à l'ancienne indemnité sessionnelle de $1500. C'était tout simplement indiquer que le gouvernement modifiait son attitude sur ce point. M. Black, si nous nous souvenons bien, avait déclaré que le gouvernement s'abstiendrait de toucher à cette question. Le groupe ouvrier s'était prononcé là-dessus à coeur ouvert et en faveur du maintien de l'indemnité de $1800. Le trésorier provincial annonce qu'il demandera aux députés de consentir le sacrifice de $300. Si on veut de l'économie, il faut prêcher d'exemple.

Les ouvriers combattront ce projet. Que feront les conservateurs et les libéraux? On l'ignore. La droite marchera; son chef s'annonce homme à poigne et les partisans semblent bien disciplinés.

Rien de neuf.

Comme toujours le débat sur l'adresse n'a rien apporté de neuf. M. Bracken et les chefs de groupe y ont déjà pris part. Le premier ministre ne s'est guère éloigné, en thèse générale, des lignes maitresses du discours du trône. C'était son début et l'on doit dire qu'il s'en est bien tiré. M. Bracken n'a pas d'illusion. Il a fait l'inventaire de notre situation provinciale et le salut ne réside pour nous que dans une rigide économie. Nous n'y parviendrons que par la coopération de tous. Son gouvernement ne sera pas celui d'une classe.

MM. Evans, Taylor, Dixon, les principaux orateurs de l'opposition à prendre part au débat, l'ont fait en termes très modérés et prudents.

Jusqu'ici, il n'y a eu qu'une petite passe d'armes entre l'opposition et le gouvernement. La droite n'a cure d'un long débat sur l'adresse! pauvre en orateurs, elle y couperait volontiers court. Tel n'est pas le cas de l'opposition. Surtout dans le groupe ouvrier. MM. Dixon, Ivens, Queen et Farmer ont quelque chose à dire. Sans doute n'escomptent-ils pas l'emporter à la chambre, mais elle leur est une tribune à laquelle la presse quotidienne fait écho. Aussi comprend-on qu'ils se soient insurgés contre la droite quand il fut question de couper court au débat. M. Bracken a eu assez de flair pour se tirer de se guépier et consentir à donner satisfaction au désir de la gauche.

Le Referendum.

Les adversaires du soi-disant régime de prohibition du Manitoba reviennent à l'assaut. Tous demandent la fin de ce régime, mais on ne s'entend pas sur le régime à y substituer. Les uns réclament le contrôle et la vente par le gouvernement; les autres seraient satisfaits de la vente des vins et bières. La première requête porte plus de soixante-dix mille signatures et la seconde une cinquantaine de

(A suivre page 6)

SUR LES MISSIONS

On a lu, il y a deux semaines, cette belle page de Mgr Le Roy sur le mode d'inauguration des Missions; voici maintenant d'après le même auteur, ancien missionnaire lui-même, "comment se recrutent ces volontaires?"

"Je lisais, dit Mgr Le Roy, un prospectus américain, — les Américains font très bien les prospectus, — destiné à les attirer dans une école apostolique. Après avoir exposé le besoin qu'on avait de missionnaires, la petite feuille passait aux avantages sur lesquels ils pouvaient compter:

"Pas de salaire;

"Pas de vacances;

"Pas de retraite;

"Pas de pension.

"Mais par contre, beaucoup de travail très dur, une habitation misérable, des consolations peut-être, des déceptions certainement, des maladies souvent, la mort violente ou obscure, et une tombe dans l'inconnu. Venez!

"Et là-dessus ils arrivent... C'est que le prospectus n'a pas tout dit: Il n'a pas dit que c'est pour Dieu, et que le Ciel est au bout!

"Les années de formations terminées, voici le missionnaire à son poste. Quels que soient la Société qui l'encadre, l'habit qu'il porte, le pays qu'il habite, la langue qu'il parle et le peuple auquel il fut envoyé, vous le trouverez le même partout. Il manque de beaucoup de choses, mais il supplée à cette indigence en faisant bonne figure à la misère. Il est souvent arrêté par la maladie, mais la perspective de la flèvre du lendemain lui fait oublier celle de la veille; parfois, beaucoup de déceptions l'attendent après beaucoup d'efforts, mais bientôt de nouveaux espoirs le font revivre. Et ainsi à travers les misères de toutes sortes et les joies les plus profondes qui puissent faire battre un coeur d'hommes, les merveilleuses consolations des triomphes intimes, les amitiés fidèles, il voit s'écouler son existence, qui, à tout prendre, ne fut point banale. Là-bas, au pays, ses amis d'enfance, ses anciens maîtres, ses vieux parents, s'en vont, un à un s'allonger sous l'herbe du cimetière, à l'ombre de l'église où ils furent baptisés. Il l'apprend au cours des années, et de loin, il les salue dans leur repos; puis un jour il se couche aussi, plus fatigué que de coutume, et comprend qu'il ne se relèvera plus...., alors il revoit sa vie, il remonte lentement le passé, et il s'aperçoit que, venu au milieu d'un peuple de sauvages, il est entouré d'un peuple de chrétiens. Les âmes dont il s'est fait précédé au ciel lui apparaissent dans l'obscurité lumineuse de sa dernière heure, pour faire escorte à son âme; d'autres viendront le rejoindre du centre qu'il a créé. Et voyant que son passage en ce monde ne fut point inutile, qu'il a reculé les bornes de l'église catholique et planté plus loin son drapeau, qu'il a sauvé des âmes qui, sans lui n'auraient pas été sauvées, il s'endort sous le regard de Dieu qu'il a servi et dont il attend miséricorde, content de la journée faite, et satisfait de l'avoir ainsi vécue."

Pour l'oeuvre du collège:- Grand concert par des artistes de Winnipeg, dimanche, le 11 février, au théâtre Capitol.



LA VOCATION

Bien des lecteurs, bien des lectrices vont jeter sur ces pages un coup d'oeil de curiosité: car la vocation c'est l'avenir... avec ses secrets, et ses espérances.

Etes-vous destinés à devenir grand-papas ou grand'mamans, à coiffer sainte Cathérine, ou à prendre l'habit religieux? Je l'ignore; mais la chose mérite réflexion, car une imprudence peut vous dévoyer pour toujours.

Je me permets de vous offrir quelques considérations; je les écris dans la solitude. De mon ermitage on voit clair et on voit plus loin.

CE QU'EST LA VOCATION

Jésus a voulu que son Eglise recrutât ses ministres non plus, comme autrefois, chez un seul peuple, dans une seule tribu, exclusivement vouée au service des autels, mais parmi toutes les familles chrétiennes et chez tous les peuples de la terre. Cependant il s'est réservé de choisir lui-même directement ceux qu'il appellerait à ce ministère divin. C'est là ce que l'on nomme la vocation, l'appel de Dieu. En sorte que Jésus peut dire à tous ses prêtres les paroles qu'il disait autrefois à ses apôtres: "Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui ai fait choix de vous."

A côté des apôtres, et pour donner plus d'étendue à sa charité, Jésus admit aussi un certain nombre de saintes femmes à qui il assigna surtout comme mission de reproduire sous toutes ses formes la charité de son divin Coeur.

L'Eglise a conservé pieusement cette organisation du Maître. Elle emploie au service des âmes non seulement ses prêtres et ses religieux, mais aussi les congrégations si nombreuses d'hommes et de femmes dévoués qui consacrent leur vie à l'éducation de l'enfance, au soin des malades, à la consolation des malheureux et des pauvres.

Mais là encore, Jésus se réserve le choix des sujets. Ni les désirs d'un coeur généreux, ni les prières d'une pieuse mère ne peuvent suffire pour donner à un homme, à une jeune fille, une vocation religieuse. Il faut l'appel mystérieux du Sauveur, et il le fait quand il lui plaît et à qui il lui plaît.

AVANTAGES POUR L'ELU

Mais quand cette voix divine se fait entendre au coeur du jeune homme ou de la jeune fille, il faut immédiatement la suivre avec reconnaissance et grande bonne volonté, car elle appelle au plus grand honneur, elle offre la grâce la plus précieuse que l'on puisse ambitionner sur la terre.

Cette voix appelle à la magnifique situation que les apôtres et les saintes femmes occupèrent autrefois auprès de Notre-Seigneur. Elle assure à l'âme, durant la vie entière les grâces les plus nombreuses et les plus puissantes. Une vocation, c'est le lingot d'or, la perle précieuse qu'il faut acheter même en sacrifiant tout le reste. Enfin la vocation donne droit à une place distinguée au ciel parmi les grands et les nobles de la cour céleste, et cela pour une éternité.

Saint Pierre dit un jour à Notre-Seigneur: "Voilà que nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi, que sera-t-il de nous?"

Et Jésus dit: "Quiconque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses soeurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses champs à cause de mon nom, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle. Or plusieurs qui étaient les derniers sont les premiers; et plusieurs qui étaient les premiers seront les derniers." (Matth. XIV, 29).

Calculez les mérites qu'un bon prêtre, une religieuse fidèle à sa mission, acquièrent pendant vingt ou trente années de vie consacrée au service de Dieu et du prochain. Que de prières, que de communions, que de sacrifices et que de bonnes oeuvres!... et comme un jour les places du ciel seront données selon les mérites acquis sur la terre, quelle magnifique situation n'occuperont pas dans la patrie ceux et celles qui travaillèrent avec le Sauveur et pour le Sauveur.

CONDUITE DES PARENTS

Et cependant, disons-le avec tristesse, des parents chrétiens veulent bien que leurs enfants soient bons et pieux dans le monde, mais s'ils parlent d'entrer au couvent, alors c'est une peine, une désolation profonde. On dirait vraiment qu'une grande calamité s'est abattue sur la famille, et par tous les moyens imaginables on cherche à ébranler cette vocation et à la ruiner. Ainsi agirent autrefois les parents de François de Sales, de Louis de Gonzague, et d'Alphonse de Liguori, et pourtant c'étaient des parents chrétiens. Que pensent-ils aujourd'hui de leur conduite et de leurs raisonnements humains!

Or, il faut le dire hardiment, dans cette opposition aux vocations religieuses il entre bien souvent des vues toutes humaines, et une recherche secrète de nos propres intérêts plutôt que des intérêts véritables des enfants.

Eprouver une vocation par un délai raisonnable afin d'en mieux connaître la solidité, peut être sage quelquefois, mais l'éprouver en exposant le jeune homme ou la jeune fille aux dangers du monde, aux tentations du bal, du théâtre, de la vie libre, n'est-ce pas de propos délibéré, vouloir étouffer la voix divine et exposer l'âme de ses enfants à la mort et à la damnation éternelle.

Combien de vocations véritables ont péri dans cette épreuve insensée, et combien de jeunes gens y laissèrent leur innocence et leur vie chrétienne, au grand regret des parents et à leur tardif désespoir!

Pour nous assurer que la santé de votre fille est robuste, l'enverriez-vous dans une maison, où sévirait la petite vérole ou dans un hospice de pestiférés?

Assez facilement, cependant on accepte la vocation ecclésiastique du jeune homme, mais s'il s'agit pour la fille d'entrer au couvent, c'est une autre affaire.

Pourquoi cela, parents chrétiens? Permettez-moi de vous dire franchement les motifs secrets de cette différence de conduite.

Le garçon deviendra prêtre, mais on le reverra encore à la maison. Il pourra aider ses frères et ses soeurs, peut-être même un jour donner asile dans son presbytère à ses vieux parents. Mais la jeune fille une fois entrée au couvent ne reparaîtra plus au foyer domestique. Elle ne sera d'aucun secours à la famille, il va falloir au contraire la pourvoir d'un trousseau et d'une dot. Ce sont là de nouveaux sacrifices qui s'imposent, et voilà pourquoi sa vocation est si mal accueillie à la maison.

Parents chrétiens, ces vues ne sont-elles pas trop humaines et trop égoïstes? Songez donc moins à vous-mêmes et davantage aux intérêts spirituels de votre enfant. D'ailleurs vous allez largement profiter vous-mêmes des avantages de cette vocation religieuse. Comptez-vous donc pour rien les prières, les sacrifices, les bonnes oeuvres que votre fille fera au couvent et auxquels vous aurez part, la protection dont elle vous couvrira devant Dieu, les bénédictions que son dévouement attirera sur vous et sur le reste de la famille; et surtout, oubliez-vous l'honneur qui vous attend un jour au ciel?

Sur la terre, on honore les parents des grands hommes et des héros, de quelle gloire ne jouissent donc pas au ciel les parents d'un Augustin, d'une Thérèse, d'un saint Ignace, d'un saint Vincent de Paul et de tant d'autres qui donnèrent leurs fils et leurs filles à Dieu et au prochain!

Le sacrifice d'un jour sera récompensé au centuple dans l'éternité!

L. C.

Les calembours

J'ai connu une jeune fille qui se croyait très spirituelle, parce que sa conversation était sans cesse assaisonnée de calembours. Un jour qu'elle me fit monter à sa chambre, mes yeux curieux aperçurent sur sa table de chevet un "Manuel de jeux de mots". C'est donc là, me dis-je, qu'elle puise la science? Que n'étudie-t-elle plutôt son imitation!

Je n'en suis pas à croire que toutes les personnes qui ont l'habitude des jeux de mots en acquièrent cette souplesse de la même façon, mais la fréquence de leur emploi devient, à la longue, assommante, et l'on voudrait avoir le courage de dire à ceux qui en abusent que ce n'est pas là avoir de l'esprit, ou que "l'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a..."

Certes, un calembour placé à propos ne déplait pas, mais il ne sied guère, surtout pour des dames, d'en avoir toujours de tout prêts sur les lèvres. C'est un sel qui devient fade à la fin, et dont tout le monde ne raffole pas.

Il vaudrait mieux, ce semble, nous intéresser davantage aux grandes questions du jour, nous renseigner, auprès de nos maris, montrer, à leur satisfaction, que nous ne sommes pas des nigaudes qui rient de tout ou restent bouche-close durant leurs discussions, parce qu'ignorantes.

Si peu suffragettes que nous soyons, il n'est qu'avantageux de savoir un peu ce qui se passe sur notre planète, à plus forte raison dans le pays, la province, la ville même que nous habitons.

Ce ne sera pas non plus sortir de notre rôle que de prendre adroitement part aux conversations entre hommes, ceux-ci, trop honorés, par contre, de nous renseigner sur ce qui dépasse nos connaissances, seront flattés de manifester leur supériorité, et rechercheront peut-être plus, dans la suite, notre compagnie au lieu de se confiner dédaigneusement dans leur fumoir.

Nous voulons être aimables? C'est plus facile que de se donner de l'esprit. Simplement faut-il être affable avec tout le monde, trouver de l'intérêt à tout ce qui intéresse les autres. Mais de grâce, châtions nos expressions, rejetant toutes celles qui friseraient la vulgarité.

Jacqueline des Erables.

LA MAISON CLAUDE DENIS ET LA WINNIPEG CHURCH GOODS

C'est avec plaisir que nous apprenons l'acquisition faite par la Winnipeg Church Goods Company Ltd. de la maison Claude Denis de notre ville. D'après ce que nous entendons dire, cet achat s'est effectué dans des conditions particulièrement avantageuses.

Cette nouvelle nous fait revenir, par la pensée, quelque dix ans en arrière, à l'époque où la Winnipeg Church Goods Company Ltd. était l'oeuvre et la propriété de la West Canada Publishing Co. Ltd. et n'avait qu'un unique et modeste magasin. Cette Compagnie est, en effet, une création de la West Canada Publishing et était encore en grande partie sa propriété il y a seulement trois ans. Bien que nous ne soyions plus intéressés financièrement en Compagnie à la Winnipeg Church Goods Company Ltd., nous considérons néanmoins cette maison comme un de nos enfants et sommes fiers de constater combien cet enfant a grandi et prospéré.

Le petit magasin dans lequel il a débuté s'est considérablement agrandi et quatre autres magasins ont été depuis ouverts dans l'Ouest dans le très louable but de donner un meilleur et plus rapide service aux membres du clergé et aux communautés religieuses.

Cet effort a été couronné de succès et il est certain qu'il n'en pouvait être autrement, nos prêtres appréciant hautement le but désintéressé qui a motivé cette initiative et, comme il arrive généralement dans des cas semblables, un profit juste et légitime a récompensé le travail des organisateurs et les a encouragés à continuer leur marche en avant. Nous recevons également une circulaire qui nous informe aussi que la direction de la Winnipeg Church Goods Company Ltd. est maintenant confiée à M. Robert Gens précédemment gérant de la maison Claude Denis.

Nous souhaitons bonne chance à la nouvelle organisation.

AUGMENTATION DE 1,754,929 LIVRES DE "SALADA"

Cette augmentation des ventes du thé "Salada" en 1922 sur les ventes de 1921 représente la quantité de thé nécessaire à la consommation de tout le Canada pendant près de trois semaines.

DEVINETTES

Que pensez-vous d'un homme qui se jette dans un puits? — Qu'il agit en seau.

Qu'est-ce qui a les yeux, les oreilles, le nez, les pattes et la queue d'un chat et qui n'est pas un chat? — Une chatte.

Quels sont les gens qu'on préfère? — Les jambons.

Qu'est-ce qui avale de l'eau salée pendant sa vie et de l'eau douce après sa mort? — Une éponge.

JEAN DE LA BRETE

Aimer quand même

Feuilleton "La Liberte"
No. 11

— Elles sont justes! répliqua sèchement Aubrun. En cette occasion particulière, j'espère bien vous le prouver. La trame est tissée avec une grande perfection, néanmoins je vois un gros fil; tout consista à en saisir le bout.

— Mais qui soupçonnez-vous?

— Je ne dis pas que mes soupçons portent directement sur quelqu'un, répondit Aubrun évasivement. Dès demain j'entre en campagne, mais...

Un regard sur ses pauvres habits compléta sa pensée.

Cébronne ouvrit un tiroir et prit quatre billets de mille francs qu'il tendit à Aubrun.

— Si vous menez à bien cette affaire, si vous prouvez [illegible] l'innocence de Mlle Deplémont, vous aurez [illegible] vous seul vingt-cinq mille francs.

— Vingt-cinq mille francs! [illegible] Aubrun à qui cette promesse [illegible] fit perdre son [illegible].

— [illegible] répliqua froidement [illegible], et je veillerai pour que vous soyez toujours à l'abri du besoin.

— Je pars!...

Le docteur le retint d'un geste.

— Combien de temps vous faudra-t-il? Le prévoyez-vous? Vous savez que l'arrestation de cette malheureuse enfant est imminente.

— Ah monsieur, je ne puis faire l'impossible!... Il me faudra certainement un certain temps, à moins d'un hasard sur lequel il serait déraisonnable de compter. Mon plan se dessine dans ma tête, et l'exécution demandera plusieurs semaines.

— Mais Aubrun, observa M. des Jonchères, ne serait-il pas sage de soumettre vos idées au juge d'instruction? Cette démarche n'aurait-elle pas pour effet d'arrêter l'action de la justice sur le point capital qui nous intéresse?

— Non... tout est trop vague encore dans ma pensée. Les personnes qui, à la rigueur, pouvaient être soupçonnées, ont été interrogées; l'enquête sur leur vie est à peu près complète, vous venez de me l'apprendre, et qu'a-t-on découvert. Rien! si ce n'est une preuve nouvelle contre Mlle Deplémont.

— Et cependant vous avez des soupçons... il serait invraisemblable que la justice ne les ait pas eus?

— D'après votre récit, elle a jusqu'ici agi très rationnellement.

Cébronne ouvrait la bouche pour questionner et insister, mais M. des Jonchères lui fit signe de se taire. Il savait Aubrun très jaloux de sa liberté de mouvements.

— Faites comme vous voudrez, Aubrun! je me fie entièrement à votre habileté.

— Dès demain, je serai en chasse, après m'être habillé de la tête aux pieds.

— Quand vous n'aurez plus d'argent, venez me trouver et n'épargnez rien, lui dit Cébronne. Les quatre mille francs vous suffisent-ils pour le moment? En voulez-vous le double?

— C'est amplement suffisant pour le moment.

— Mais il vous faudra des aides?

— Non, non, répondit Aubrun avec la plus grande vivacité; personne ne doit connaître mes menées. J'agirai seul, et seul j'arriverai! peut-être beaucoup plus vite que je ne le crois. Mais puis-je dire un mot en particulier à M. des Jonchères.

— Je vous laisse... tu me rejoindras dans la bibliothèque, Henri.

Quand il fut bien sûr de n'être pas entendu, Aubrun dit à l'avocat:

— A vous, je vais confier mon idée, si vous m'affirmez que le docteur ne la connaîtra pas, car je me défie de son état d'esprit qui le porterait probablement à se jeter au travers de mes opérations, lesquelles doivent être conduites prudemment?

— Soyez tranquille... je ne le mettrai pas en tentation de compromettre vos plans. Quels sont-ils?

— D'abord, par mes habits et mes allures, je me transforme en rentier; je loue un appartement meublé aux alentours de la rue Vavin, et prends à mon service la femme de charge, Sophie Brion.

— Vous la soupçonnez for- justice sont tombés d'eux-mê- tement? Les soupçons de la mes.

— Elle est à couvert, vous me l'avez prouvé, néanmoins, je veux la surveiller de près. Si elle n'est ni coupable, ni complice, j'en serai pour mes frais et chercherai une autre piste, mais...

— Mais?

— Nous verrons!... Je vous écrirai demain le nom d'emprunt que j'ai choisi, et je vous demanderai de m'envoyer des lettres, de temps en temps, sous différentes écritures, et de différents points de Paris, afin que j'aie l'air d'avoir autant de relations que de bonnes rentes.

— C'est entendu!... Mais si cette femme sait quelque chose et qu'elle ait intérêt à le cacher, que découvrirez-vous?

— Ma conviction est que Sophie Brion est engagée jusqu'à la garde dans l'affaire.

— Elle passe pour la plus honnête des créatures; et pourquoi eut-elle attendu quatorze ans avant de voler son maître?

— Il y a une heure psychologique pour les criminels, répliqua sentencieusement Aubrun. Je vais m'efforcer de gagner sa confiance, au moins en ce qui concerne ses affaires d'intérêt, enfin et surtout, je compte sur ses maladresses.

— Vous vantiez, il y a un instant, l'habileté du plan conçu par le meurtrier?

— Sans doute! mais lorsque le coupable veut profiter de son crime, la série des maladresses commence, c'est fatal!

— Cette femme de charge honnête et dévouée, l'assassin!...

— Je ne dis pas qu'elle ait exécuté elle-même, mais elle doit être complice. Dans quelle mesure? Je le saurai. En attendant, je suis mon idée. Ecrivez, monsieur, les lettres que je demande; il ne serait pas mal de m'envoyer des invitations que je laisserai traîner.

— Ce sera fait... Pour me tenir au courant, vous viendrez chez moi?

— Oui... mais pas avant un bon nombre de jours; je ne compte pas sur le hasard, mais sur une marche prudente. Et surtout pas d'indiscrétion!

— Voyons, Aubrun, vous renversez les rôles... Je ne dirai rien à mon ami, jusqu'à ce que vous parliez vous-même.

M. des Jonchères retrouva le docteur inquiet et défiant.

— Quelle confiance doit-on avoir dans cet homme, Henri?

— Une confiance complète! Tu ne découvriras pas dans Paris un agent plus prudent et plus habile.

— Il n'a pas une mauvaise expression... Qu'avez-vous dit lorsque vous avez été seuls?

— Nous nous sommes concertés pour communiquer ensemble... Tu as vu qu'il n'était pas entré une seconde dans l'accusation.

— Il n'agira jamais assez vite, répondit Cébronne douloureusement.

— Il le dit lui-même: il ne peut pas l'impossible; mais ta générosité décuplera son activité.

VIII

Le coeur très humain de M. de Monvoy, les liens d'intime amitié qui avaient existé entre lui et le père de Cébronne, son estime, sa vieille affection et sa pitié pour celui-ci le portaient à mettre des formes inusitées dans les actions que lui imposait sa conscience.

Le vendredi suivant, il appela M. des Jonchères pour lui dire:

— C'est demain matin!... Voyez si vous devez prévenir le docteur Cébronne. J'agis ce soir de manière anormale, mais Bernard m'inspire tant d'estime et tant de pitié!

— Bientôt, il n'aura plus besoin de pitié quand l'innocence de cette pauvre jeune fille sera

En Province

LETELLIER

REMERCIEMENTS

La famille Saurette remercie sincèrement les Dames de Ste-Anne et les nombreux amis pour les preuves tangibles de généreuse sympathie offertes à l'occasion de la mort de leur mère, Mme Veuve Amédée Saurette.

DUNREA

La réponse à l'invitation que nos jeunes gens nous ont adressée a été connue à 7 heures et demi vendredi soir, le 19 courant et a consisté en une salle débordante de monde.

Après une partie de cartes des plus intéressantes eut lieu la râfle de plusieurs articles.

PRIX DES CARTES

Dames: Mlle Virginie Fortier.

Messieurs: M. Antoine Boulet.

Consolation: Mlle Josephine Maloney et M. Louis Desmasson.

A la râfle, M. Arthur Paradis gagna un rasoir; M. Isaie Gaboury, une boite à tabac; M. Alphonse Boulet, une paire de mitaines et M. Rob. Mills, une boite de cigares.

Ne croyez pas que la soirée était finie alors. la meilleure partie du programme devait être réservée pour la fin.

En effet, après la distribution des prix, voilà qu'il s'est produit un véritable remue-ménage dans la salle; on a relégué les tables dans les coins; on a disposé les chaises en lignes et chacun a pris place face au théâtre.

Depuis le lever du rideau jusqu'à la fin, nos acteurs ont été d'un comique achevé. Ils interprétèrent la comédie intitulée: "Le Désespoir de Jocrisse". Tous jouèrent leur rôle d'une manière parfaite et tous méritent nos félicitations.

Nos jeunes, très peu entendus dans l'art culinaire, n'ont pu nous offrir de réveillon, mais ils ont su nous dédommager amplement par un régal spirituel qui fut goûté plus que les meilleures friandises.

La prochaine fois que les portes de notre salle s'ouvriront, nous verrons les jeunes filles de la paroisse à l'oeuvre. Elles aussi, savent bien organiser une soirée et celle qu'elles nous donneront terminera la série annoncée depuis l'automne dernier. Evidemment qu'elles ne voudront pas terminer en queue de poison, bien au contraire, elles vont se concerter et préparer quelque chose de supérieur.

Le mariage de M. H. Chabot de Bruxelles avec Mlle Virginie Fortier a été célébré le 24 janvier. M. Wilfrid Fortier a été garçon d'honneur et Mlle Sara Gaboury, fille d'honneur.

Nos meilleurs voeux.

ELIE

CONCOURS DE DECEMBRE

GRADE X. — Loetitia Chartier: Catéchisme, 84; Ecriture, 95; Histoire, 55; Géographie, 80; Composition, 65; Grammaire, 70; Algèbre, 55; Géométrie, 40; Orthographe, 93; Arithmétique. 35.

PREMIERS POUR CHAQUE GRADE

Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Aldéa Beaudry; grade VI, Alice Hébert; grade V, Henri Beaudry; grade IV, Léonel Desilets; grade III, Germaine Arnal; grade II, Emilien Legault.

PREMIERS POUR CHAQUE SUJET

CATECHISME. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Aldéa Beaudry; grade VI. Cécile Charbonneau; grade V, Hélène Deschambault et Yvette Dorval; grade IV, Léonel Desilets; grade III, Ida Dutour; grade II, Albondius Desauiniers.

ECRITURE. — Grade IX, May McCarthy; grade VIII, Corine Dufresne; grade VI, Cécile Charbonneau; grade V, Hélène Deschambault; grade IV, Lucia Chartier; grade III, Germaine Arnal.

HISTOIRE. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Marguerite Arnal; grade VI, Alice Hébert; grade V, Clara McCarthy.

GEOGRAPHIE. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Aldéa Beaudry; grade VI, Yvette Dorval; grade V, Henri Beaudry.

COMPOSITION. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Léontine Perron; grade VI, Yvette Dorval; grade V, Antoinette Bouvier; grade IV, Corène Perron.

GRAMMAIRE. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Marguerite Arnal; grade VI, Yvette Dorval; grade V, Antoinette Bouvier; grade IV, Alice Arnal.

GEOMETRIE. — Grade VIII, Aldéa Beaudry.

ORTOGRAPHE. — Grade IX, Irène Trottier, grade VIII, Bernadette Gérard; grade VI, Alice Hébert; grade V, Hazel Davidson; grade IV, Corène Perron; grade III, Cécile Gérard et Germaine Arnal; grade II, Emilien Legault et Maurice Beaudry.

DESSIN. — Grade IX, May McCarthy; grade VIII, Runa McCarthy; grade VI, Alice Hébert; grade V, Antoinette Bouvier; grade IV, Irène Charbonneau et Alexandre Trottier; grade III, Lydia Gérard; grade II, Charles Roy.

ARITHMETIQUE. — Grade IX, Irène Trottier; grade VIII, Aldéa Beaudry; grade VI, Yvette Dorval, grade V, Clara McCarthy; grade V, Léonel Desilets; grade III, Joseph Dufresne; grade II, Charles Roy et Cécile Desilets.

LECTURE. — Grade IV, Corine Perron; grade III, Germaine Arnal; grade II, Cécile Désilets.

GRAVELBOURG

CHRONIQUE DU COLLEGE

NOUVEAU COLLABORATEUR—

Jeudi, le 18 janvier dernier, nous avions le plaisir de saluer l'arrivée du Rév. Frère Wenceslas de Gagné, O. M. I., venu du Scolasticat d'Edmonton pour collaborer à l'oeuvre du Collège et de faire partie du personnel enseignant. Bienvenue à notre nouveau professeur.

BILLARD—

Voulant ensoleiller toujours davantage nos récréations d'entrain et de gaieté, notre Association Athlétique vient de faire l'acquisition d'une nouvelle "table de billard" pour notre salle des jeux. Possédant déjà deux excellentes tables de billard, nous en aurons désormais une troisième à notre disposition pour nous distraire agréablement aux jours de mauvaise température et aux mortes-saisons du printemps et de l'automne. Au Comité des Jeux et à nos préfets de discipline nos remerciements sincères pour leur constante sollicitude à nous procurer à loisir des moyens si opportuns et variés de divertissement et de délassement.

GARDIENS DE NUIT—

Afin de procurer une effective sécurité à nos institutions catholiques et françaises de la paroisse contre le danger croissant des incendies, les autorités religieuses et civiles de la localité ont confié au constable municipal la garde extérieure de nos édifices religieux. L'Eglise et le Presbytère, le Collège, le Jardin de l'Enfance et le Couvent. Quotidiennement, à toutes les heures de la nuit, comme une sentinelle vigilante, il fait l'inspection minutieuse de ces édifices afin de constater l'absence de tout danger d'ignition et de conflagration. Pareillement, à l'intérieur du Collège et de nos autres maisons d'éducation, un gardien de nuit salarié fait toutes les heures, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux dortoirs, la visite et l'examen de la chambre aux fournaises, des corridors et de toutes les pièces de logement pour prévenir tout commencement d'incendie. Les échelles de sauvetage et les moyens d'évacuation ont aussi été multipliés et des extincteurs chimiques ainsi que des boyaux à incendie ont été placés aux endroits opportuns, de manière à assurer la plus grande protection possible contre le fléau du feu. Ces améliorations et ces moyens additionnels de sécurité, pour la sauvegarde de la vie de nos étudiants, ont occasionné des dépenses financières coûteuses; nous faisons appel aux parents des élèves et aux bienfaiteurs de l'oeuvre pour nous aider de leurs deniers à solder ces dépenses.

JOUTE DE HOQUET—

L'équipe de hoquet du Collège de Gravelbourg a rencontré dimanche dernier, le 21 janvier, sur sa propre patinoire, l'équipe de la ligue junior de la ville. Toutes les deux ont lutté vaillamment et amicalement et la partie a été très intéressante. Quelques-uns se sont illustrés, entre autres: les deux gardiens de buts, les centres, l'aile droite du groupe collégial. Trois périodes d'un quart d'heure chacune furent allouées à la joute. La première fut calme et sembla être une étude des stratagèmes réciproques. La deuxième éveilla l'enthousiasme des joueurs et aussi des spectateurs. Presqu'au début, Aimé Lizée du Collège s'empare de la rondelle, se lance à l'assaut et réussit par des trucs habiles à tromper les défenses adverses et à faire pénétrer la rondelle dans les buts, à la grande déception du gardien. Des efforts réciproques et continus se poursuivent jusqu'à la fin; mais ils n'y peuvent rien contre l'observation vigilante des gardiens de buts. La troisième décida totalement de la victoire des collégiens. Aimé Lizée de concert avec Léo Ayotte fit deux nouveaux points. Edouard Cloutier, gardien de buts de l'équipe collégiale, sans doute ébloui et par les succès et par le soleil laissa par mégarde la rondelle s'introduire dans le but et les adversaires comptèrent leur premier et dernier point. Quelques minutes d'acharnement encore, et la cloche mit fin à la joute, dont l'honneur de la victoire revient aux collégiens. Une salve d'applaudissements et des hourras d'enthousiasme saluèrent les vainqueurs. Les adversaires se retirèrent avec l'espérance d'une victoire prochaine.

La longue expérience de M. l'abbé Leclerc dans le hoquet l'avait fait choisir pour arbitre. Il s'acquitta de sa charge avec beaucoup d'impartialité et de savoir-faire.

JOUEURS—

Collège. — E. Cloutier, J. Lafrance, Alp. Bouffard, Aimé Lizée, H. Braconnier, L. Ayotte, Luc. Ayotte. L. Isabelle, Al. Lemieux.

Gardiens de buts. — 1ère Défense; 2ème Défense; Centre; Aile gauche; Aile droite; Substituts.

Junior de Gravelbourg. — E. Normandeau, A. Béland, D. Lamothe, H. Beaubien, P. Lagacé, W. Lagacé, J. Hall.

Quel est le plus poli d'OREMUS ou de QUAESUMUS? — C'est OREMUS parce que si tout le monde sait qu'OREMUS VISITA QUAESUMUS, on n'a jamais entendu dire que QUAESUMUS lui ait rendu sa visite.

reconnue. Et elle sera reconnue dans peu de temps, je vous l'affirme!

— Dieu vous entende, Jonchères! Mais vous avez vu à quel résultat nous avons abouti dans les deux interrogatoires de Mlle Deplémont? Mon opinion et celle du procureur de la République, qui l'a longuement questionnée, sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce que des faits, dont vous paraissez si certains, se soient produits.

— Et c'est demain que vous agissez!

— Oui... Nous avons attendu la fin d'une contre-enquête qui n'a rien révélé pour modifier notre conviction, malheureusement! Mlle Deplémont est convoquée dans mon cabinet pour demain neuf heures. On l'emmènera en fiacre du Palais de Justice. Par égard pour Cébronne, je veux y mettre tous les ménagements compatibles avec la situation.

— Il ne saurait trop vous en remercier, répondit M. des Jonchères, et, mieux que jamais, je comprends à présent que la position prise par Bernard protège Mlle Deplémont. Sans lui, vous ne songeriez pas à tant de formes adoucissantes...

— C'est probable!... Car, de plus en plus, je la crois coupable. Vous trouverez au greffe une pièce intéressante pour la défense. J'ai de nouveau interrogé les concierges de la rue Vavin; bien qu'ils défendent Mlle Deplémont, ils se sont rappelé des propos tenus par elle le jour même de la mort de M. de Chantelry; ces propos la chargent. A présent, voyez si vous devez prévenir Cébronne. Vous lui direz alors comment, le procureur et moi, nous nous y sommes pris pour amortir le coup à la femme qu'il aime, et à lui... surtout à lui!

M. des Jonchères s'attendait bien au fait brutal absolument inévitable, il n'en était pas moins excessivement affecté.

— Non, non, dit-il tout haut, je ne préviendrai pas Cébronne avant le fait accompli.

Mais, en quittant le magistrat, il se demanda s'il ne devait pas aller chez Mlle Deplémont. Peut-être aurait-elle des dispositions à prendre vis-à-vis de sa mère qui était malade.

La veille, dans une longue conversation avec Gertrude, il avait admiré son courage, sa force de caractère qu'il qualifiait d'étonnante.

"Je sais, lui avait -elle dit, que je n'éviterai pas l'arrestation... je l'envisage avec calme, tant je suis sûre que mon innocence sera reconnue. Mais je voudrais savoir si on me laissera encore un répit..."

Le souvenir de ce mot mit fin aux hésitations de M. des Jonchères.

Dix heures sonnaient quand il arriva rue des Guillemites. Les habitants du quartier profitaient de la soirée chaude et tranquille pour deviser encore sur le pas des portes, deux sergents de ville surveillaient l'ancien couvent des Blancs-Manteaux en se promenant sur le trottoir. Les rayons de la lune versaient leur poésie sur l'église, le coin du jardin, les vieilles maisons comme si, depuis six cents ans, rien n'avait bougé, rien ne s'était transformé.

Mme Deplémont dormait; Gertrude, accoudée à la fenêtre ouverte, regardait mélancoliquement ce coin de Paris en se remémorant les violentes secousses qui, en quinze jours, s'étaient accumulées pour ravager, de façon si étrange, sa vie déjà si malheureuse. La pensée brillante d'un amour, comme il est rare d'en inspirer, traversait ses réflexions navrées.

"Il restera, et le reste passera", se disait-elle.

Sans cette certitude, elle sentait bien qu'elle eût défailli...

Le coup discret de M. des Jonchères la fit sursauter. Elle eut immédiatement l'idée qu'on venait l'arrêter et recula au fond de la chambre, en regardant avec effroi la porte, comme si elle allait s'ouvrir seule pour laisser entrer des policiers.

Il ne restait rien de ses résolutions sur le calme que, en

12

théorie, elle voulait conserver, et il fallut un second coup léger pour lui faire comprendre que des agents de la sûreté ne seraient pas aussi discrets.

Dans ses vêtements de grand deuil, son teint mat ressortait plus blanc, plus pur, et, quand elle se décida à ouvrir la porte, M. des Jonchères fut impressionné par sa beauté; beauté qui ne retarderait ni la honte, ni la prison.

— Ah! dit-elle en le reconnaissant, vous venez m'annoncer une mauvaise nouvelle?

— Le juge d'instruction vous a convoquée pour demain, mademoiselle, je serai auprès de vous.

— Parlons bas... ma mère sommeille.

Elle le fit entrer et ferma doucement la porte.

— Vous n'êtes pas venu à cette heure tardive seulement pour me dire cela... il y a autre chose. Je ne reviendrai pas ici, n'est-ce pas?

— Je le crains.

Elle porta instinctivement les mains à son front dans un geste de souffrance désespérée.

— Mademoiselle, commença l'avocat fort ému, je ne doute pas que...

— Chut! N'ajoutez rien!... je serai forte, croyez-le, dit-elle d'un ton qui démentait ses paroles.

— J'hésitais à vous prévenir... mais je redoutais la surprise pour vous et madame votre mère.

— Vous avez bien fait... je préfère de beaucoup être préparée.

— Dois-je parler au docteur Cébronne? Désirez-vous le voir demain matin?

Ce nom acheva d'ébranler Gertrude; elle alla s'appuyer à la fenêtre et l'avocat l'entendit sangloter. Mais cette défaillance fut courte.

— Non, je ne veux pas! dit-elle en revenant auprès de M. des Jonchères. Quand je serai partie, il viendra auprès de ma mère pour lui apprendre cette chose inique, affreuse! Je la confie à ses soins pendant mon absence qui ne peut être longue; la vérité se fera jour bientôt, je le crois fermement.

— Soyez-en persuadée, répondit M. des Jonchères avec conviction; et moi, votre avocat, je prends des dispositions pour que cette vérité éclate promptement et de manière irréfutable.

Il y eut un assez long silence pendant lequel M. des Jonchères ne savait s'il devait rester ou se retirer.

— C'est donc entendu reprit Gertrude. Vous verrez M. Cébronne après mon départ. Ma mère connait la convocation du juge d'instruction; je laisserai une lettre qui la préparera à la nouvelle que vous et le docteur achèverez de lui apprendre... Soyez sans crainte! tout se passera sans scène, sans éclat. Puis-je emporter avec moi des objets de première nécessité?

— Je le crois.

— Je vais tout arranger.

— Combien je suis affligé que vous ayez une nuit à passer en face d'un tel cauchemar!

Dans l'excitation d'une position qui avait un côté exaspérant, les qualités énergiques de Gertrude revêtaient un caractère âpre, un peu hautain, et ce fut avec une certaine rudesse qu'elle répondit véhémentement:

— Quoi donc, monsieur! ne suis-je pas innocente? Et cette conviction ne me fera-t-elle pas supporter vaillamment l'épreuve qui m'attend?

— Je vous crois très vaillante, courageuse entre les courageuses! dit-il en la regardant avec une respectueuse admiration.

Dans cet instant, loin de la juger coupable, il entrait complètement dans les idées et les sentiments du docteur Cébronne.

Il passa une nuit blanche et

12

vers midi, le lendemain, entra chez Bernard avec l'air malheureux d'un homme qui vient d'éprouver une grande émotion.

Il avait assisté au court interrogatoire de Gertrude, il l'avait entendue protester encore de son innocence et vue partir pour la prison avec une dignité qui dédaignait de se plaindre.

— Eh bien, demanda Cébronne, que viens-tu m'apprendre, Henri?

— Mon pauvre ami...

Cébronne comprit aussitôt et bien que, la veille encore, il eût parlé avec Gertrude de la terrible éventualité, il chancela comme un homme terrassé.

— Ah! Bernard... elle est plus forte, plus vaillante que toi...

— Elle ne le serait pas, si c'était moi l'accusé innocent... Je l'aime, vois-tu... je l'aime tant!

— Pense au moment où ce mauvais rêve sera terminé...

— Mais quand, sera-t-il terminé? En attendant, nous sommes dans une réalité atroce. Parle! Comment tout s'est-il passé?

Ce n'était pas la première fois que M. des Jonchères assistait à une scène en opposition avec le véritable [illegible] de Cébronne. Il laissa passer la tempête, évitant une discussion vingt fois reprise, vingt fois abandonnée. Pour lui, après une longanimité évidente, la justice remplissait son devoir sans manquer ni à l'humanité, ni à la prudence.

(A suivre)

M. Préfontaine propose l'adoption du discours du Trône

M. le Président,

Je regarde comme un grand honneur d'avoir été appelé à proposer l'adoption du discours du Trône. Nul doute que je le dois à mes longs états de service dans ce parlement.

Jamais, M. le Président, je n'ai en tant que député senti sur mes épaules une aussi lourde responsabilité. Voici pour chaque député l'occasion de servir sa province en véritable homme d'état et de s'interdire les étroits sentiers de l'opportunisme.

Permettez-moi d'abord, M. le Président, d'offrir mes plus chaleureuses félicitations à Lord Bying, à l'occasion de son élévation à la plus haute situation dans notre pays, à savoir celle de Gouverneur-général et de la dignité qui préside à tous ses actes. J'ai l'assurance que la chaleureuse réception qui lui a faite l'Ouest, l'été dernier, l'a convaincu de la haute estime que l'Ouest Canadien a pour lui. Cette estime n'est pas seulement un hommage à son prestige personnel mais encore et surtout au grand soldat qui commanda les troupes canadiennes à Byng et Vimy Ridge dont le souvenir demeure impérissable dans la mémoire du peuple canadien.

Je désire aussi, M. le Président, féliciter notre Premier Ministre et ses collègues de leur succès au poll. Rien ne témoigne plus hautement de l'intelligence de l'électorat de Le Pas que le fait qu'il a donné au Premier Ministre une si belle majorité que tous ses adversaires ont perdu leur dépôt. On peut considérer ces verdicts comme la preuve évidente de la volonté générale du peuple de notre province de confier ses affaires au présent gouvernement et l'espoir chez lui d'une période de coopération au sein de cette législature qui rendrait bientôt moins pénible et plus prospère la vie rurale.

eJ désire, M. le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élévation à ce poste. Votre expérience comme député et la part active que vous avez prise à tous les débats de cette chambre vous qualifient parfaitement pour ce poste.

La chambre actuelle ressemble à la précédente en ceci qu'elle comprend autant de groupes. Je crois cependant que l'on doit féliciter la province de s'être donné un gouvernement qui a une majorité. Il est à espérer que ceci facilitera le travail de la chambre non seulement en tant qu'il s'agit des lois requises par les besoins de la province mais encore en tant qu'il s'agit de procéder rapidement pour économiser.

Il n'y a pas à se le cacher, M. le Président: le discours du trône signale en une phraséologie prudente un état de choses très grave. Il est vrai encore que c'est un état de choses mondial et non pas confiné seulement à notre province. Notre province a eu une magnifique récolte, mais le coût élevé de la production et le lourd passif des dernières années n'ont pas permis au produit de la vente de cette récolte d'apporter le soulagement désiré. Nous pourrions fournir de cela bien des raisons, mais ce serait trop abuser du temps de cette chambre. Je mentionnerai cependant quelques-uns des jalons qui pourraient nous guider dans la voie du progrès agricole en cette province. Il nous faut d'abord réduire les dépenses municipales, provinciales, fédérales et même personnelles. Nous ne pouvons pas faire face au fardeau actuel des taxes. Je prédis, M. le Président, que le présent gouvernement s'occupera d'une façon sérieuse de nos dépenses et n'aura d'autre mot d'ordre que de donner une administration efficace et économe. Voici le premier jalon qui doit apparaître sur notre route.

Nous pouvons beaucoup espérer des facilités de vente qui se présentent [illegible] présenteront bientôt. La suppression de l'embargo sur le bétail canadien est très réconfortant. Mais permettez-moi de vous dire que cela ne sera d'aucun profit, ou à peu près, pour le Canada si nous n'élevons pas le bétail qui est prisé par le marché anglais et que désire le consommateur anglais. Reconnaissons immédiatement qu'il appartient au consommateur de choisir ce qu'il veut; qu'une étude des exigences de ces marchés est ce qui s'impose le plus aux fermiers canadiens. Le Danemark, l'Irlande et d'autres pays dans une moindre mesure, ont par une constante étude des besoins du marché de la Grande Bretagne, conquis sur le marché anglais un tel avantage qu'il importe que nous nous hâtions si nous voulons obtenir même une modeste part de la clientèle anglaise pour le bacon, les oeufs, le fromage et le boeuf. Tout en reconnaissant la valeur de l'animal de race, je dois reconnaître que ceci équivaut à pratiquement rien si le bétail n'est pas bien nourri. Aussi [illegible] favorable à ce que notre ministère de Agriculture fasse au moyen d'assemblées dans tous les districts, d'un bout à l'autre de la province, même jusqu'à Le Pas, une campagne en faveur des méthodes modernes de soigner le bétail et de le préparer pour le marché.

La culture mixte n'est pas chose qui puisse se créer en une nuit. C'est une chose qui doit se créer graduellement et je crois que c'est maintenant le temps d'étudier la création d'un système permanent d'agriculture puisque nous sommes en pleine période de transition.

Tous les citoyens de cette province, cultivateurs ou non, devraient s'enorgueillir des succès de nos éleveurs aux expositions Chicago International et Royal de Toronto S'ils ne sont pas des cultivateurs en pratique ils sont certainement engagés dans la consommation de la production agricole. Un aspect très encourageant de notre progrès agricole, c'est le développement très marqué de notre production laitière. Quand on songe que toute la population agricole du Manitoba se chiffre à 52,800 fermiers et que de ce nombre 26,000 expédient des produits laitiers, sous forme de lait, fromage ou beurre, ceci vous donne une idée de développement de l'industrie laitière en notre province. Ce m'est un plaisir, ce soir, que de faire allusion aux trophées gagnés par cette province à l'exposition de beurre Royal Show de Toronto, cet automne. Notre province a conquis les cinq prix offerts. Je tiens à féliciter ceux qui sont responsables de notre praticipation à cette exhibition de même que ceux qui ont fabriqué ce beurre.

La destruction des mauvaises herbes est aussi une autre question qui préoccupe beaucoup nos fermiers. Nous nous plaignons parfois du manque d'humidité, de fertilité du sol, etc. Arrêtons-nous à penser au fait qu'un pouce de pluie produit à peu près 2½ boisseaux de blé et que la précipitation moyenne au Manitoba est de 20 pouces par année. Ne nous faut-il pas conclure que l'humidité n'est pas le facteur qui limite la production sur nos fermes. Nous devons plutôt nous étonner des résultats que nous obtenons quand nous songeons à la quantité de mauvaises herbes qui accaparent l'humidité et la fertilité de notre sol, faisant concurrence au grain qui croit. En 1915, la meilleure année de production de l'Ouest Canadien, on estima que les mauvaises herbes d'une façon ou d'une autre ont coûté aux trois provinces la somme annuelle de cent millions. Quelle grande source d'économie à exploiter? L'humidité du sous-sol est obligé de suffire à trop et c'est dans le sous-sol que les mauvaises herbes ont leurs racines.

Nous devons porter plus d'attention aux à-côtés de l'agriculture. Il faudrait qu'ils deviennent essentiels sur la ferme. Nous devons produire en plus grande quantité sur la ferme ce que nous consommons nous-mêmes et ne pas compter essentiellement sur le revenu de la vente de notre blé pour acheter les nécessités de la vie. Le fermier devrait consacrer plus de temps à l'élevage des volailles, des abeilles, à la production des oeufs, des légumes, des fruits, du miel, etc. Il n'est rien qui justifie notre province d'importer ces produits. Outre que ceci donnera du travail à nos gens, il s'en suivrait aussi que nous maintiendrons en circulation dans notre province beaucoup plus d'argent.

L'histoire du progrès de ce pays se fond dans une large mesure avec l'histoire de l'immigration. On peut différer d'opinion sur l'opportunité de faire une campagne énergique pour amener ici plus d'immigrants, mais il ne peut pas y avoir divergence d'opinion sur la nécessité de faire tous les efforts possibles pour garder au pays tous ceux qui y vivent déjà. Je considère le départ de nos amis mennonites comme une grande perte pour le Manitoba. Ce sont, selon moi, d'excellents colons. Plus familiarisés avec l'anglais, ils ont pu bénéficier de l'expérience de leurs voisins en matière d'agriculture. J'ai depuis trente ans constaté une grande amélioration dans leurs méthodes. Il importe dans ce pays que nous apprenions à mieux comprendre le point de vue de ces colons. Avec plus de tact et d'humaine sympathie, on pourrait dans une large mesure enrayer cet exodus.

Un mot seulement du chemin de fer la Baie d'Hudson. Ce fut mon privilège, il y a trente-sept ans, de retourner la première pelletée de terre pour la construction de ce chemin. J'ai donc le droit de parler de cette question. La construction du chemin de fer la Baie d'Hudson a été, ces dernières quarante années, une question politique. Bien qu'il puisse y avoir des divergences de vue sur ce sujet, je crois que suffisamment a déjà été fait pour justifier le parachèvement et un loyal essai de ce chemin de fer.

J'ai le ferme espoir que cette chambre se prononcera à l'unanimité avant la fin de la session, en faveur du parachèvement de ce chemin le plus tôt possible.

Puisse-je insister avant de terminer sur l'impérative nécessité pour nos fermiers de se préparer à faire beaucoup plus de culture mixte et à moins courir les risques d'une unique culture de grains. Que ceux qui se livrent à l'élevage s'assurent qu'ils ont pleinement de fourrage, d'eau et d'abris. Que la devise de toute ferme manitobaine soit: "Quelques bêtes à cornes mais d'une meilleure qualité". Un mot de plus en rapport avec cette question. On devrait en cette province faire tous les efforts pour éliminer les maladies chez les animaux et n'envoyer jamais, au marché des animaux qui n'ont pas été décornés. Si on éliminait ces deux sources de gaspillage, les pertes par les coups de corne et la maladie, il en résulterait pour notre province un gain appréciable. Si je ne suis pas trompé par mes sources d'information, je puis affirmer que bientôt le bétail canadien ne pourra pas quitter notre pays pour l'étranger à moins qu'il a été décorné.

Je désire, en terminant, prier que l'on soumette bientôt à la chambre les comptes publics et que cet état soit si simple qu'il puisse être compris de tous les citoyens ordinaires et non pas seulement des comptables diplômés. On peut faire ce reproche à tous les rapports du gouvernement et ceci explique le peu d'intérêt que le peuple leur accorde. Je souhaite aussi que l'on soit aussi économe que possible du temps de la chambre et je crois donner un exemple à suivre en ne prononçant pas un long discours. C'est là une forme pratique d'économie.

Maintenant, M. le Président, je reviens à la question d'économie. Comme je tiens à être conséquent avec mon opposition de jadis aux dépenses de l'ancien gouvernement, je demande au gouvernement de présenter un projet de réduction de l'indemnité sessionnelle à ce qu'elle était avant 1921, soit $1,500.

Vous vous souvenez, M. le Président, qu'en compagnie des membres de mon parti, en 1918, nous quittâmes la chambre pour protester contre les dépenses exagérées du gouvernement Norris. Je n'ai pas changé d'opinion. Aussi suis-je d'opinion que l'on doit économiser sur l'indemnité des députés comme sur toute autre chose.

Le rappel des congrégations en France

Paris.

Le gouvernement vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi qui fait quelque bruit. Ce projet recommande, à l'approbation du Parlement, quatre demandes en autorisation formulées par des Congrégations religieuses Il s'agit de la Société des Missions africaines des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, des Franciscains et des Missionnaires du Levant, branche nouvelle de l'ordre des Capucins. Ce n'est pas tout. D'ici deux ou trois jours, avant la fin de l'année certainement, un cinquième dossier sera soumis aux Chambres, avec le visa du ministère; et ce sera celui d'une Congrégation, qui fut l'objet des plus violentes attaques anticléricales, l'institut missionnaire des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Les autorisations, que le Président du Conseil propose d'accorder à ces cinq familles religieuses, leur permettront de reconstituer en France, à l'abri des lois, toutes les oeuvres et toutes les maisons nécessaires au recrutement de leurs sujets à la formation de leurs membres, à l'entretien de leurs missionnaires.

Les feuilles anticléricales sont stupéfaites, inquiètes et furieuses. Elles dénoncent dans cette initiative une véritable trahison envers l'esprit laïque et les lois intangibles. Elles accusent M. Poincaré de violer ouvertement la loi de 1901 sur les congrégations religieuses. Elles veulent fermer cette brèche audacieusement pratiquée dans l'édifice libre-penseur élevé par les politiciens d'avant-guerre.

Ces colères sont un témoignage intéressant à recueillir. Elles sont, d'ailleurs, justifiées.

* * *

Les anticléricaux, cependant, se trompent, ou veulent tromper leur public, quand ils prétendent que le Président du Conseil a violé la loi de 1901. Au pied de la lettre, il n'a fait que l'appliquer.

Cette loi, forgée par Waldeck-Rousseau avait pour but avoué d'affranchir les associations en général, esclaves depuis longtemps d'une législation mesquine et méfiante. Mais, tout en libérant les associations laïques, le gouvernement d'alors avait pris soin de renforcer les entraves ourdies contre les associations religieuses. Il les soumettait, notamment, à une autorisation préalable, qui ne peut leur être accordée que par le consentement des deux Chambres. En fait, avec l'état d'esprit du Parlement de 1901, c'était les condamner à mort. On ne pouvait guère concevoir, en effet, les sénateurs et les députés de cette époque octroyant la vie légale à des moines ou à des soeurs Et l'événement ne tarda pas justifier cette crainte...

En 1902, Waldeck-Rousseau, malade, passait la main à Combes Il avait luimême désigné ce sectaire étroit et brutal au choix du président de la République; il ne voyait pas, dans l'état-major républicain, plus sûr interprète de sa doctrine et plus acharné exécuteur de ses desseins. Plus tard, il prétendit que Combes outrait ses idées et dépassait ses intentions. L'histoire n'a pas encore élucidé le point de savoir si Waldeck-Rousseau s'était véritablement trompé sur l'esprit de son successeur, ou s'il n'éprouva qu'un regret tardif. En tout cas, ce détail importe peu.

Ce qui est certain, c'est que le nouveau président du Conseil, ayant été saisi de plusieurs demandes d'autorisation, les transmit à la Chambre en bloc et sans examen, en réclamant leur rejet total et immédiat. S'il y eut jamais violation de la loi de 1901, — dans sa lettre au moins, sinon dans son esprit, — ce fut ce jour-là. Car la Chambre, en fait, refusa d'ouvrir les dossiers que cette loi renvoyait à son examen; elle se comporta comme un tribunal qui débouterait un plaignant, sans vouloir l'entendre.

Bref, toutes les demandes précisément écartées par principe, il n'y eut plus que les Congrégations, probablement autorisées, qui purent survivre. Toutes les autres furent obligées de se dissoudre, et leurs biens confisqués.

C'est ainsi que fut appliquée, à son origine, la loi de 1901.

Pour les radicaux, c'est-à-dire pour la majorité, cette exécution inique était la seule conforme à l'esprit de la loi et aux intentions du législateur. Interprétation qui se maintint jusqu'à la guerre et qui, dans la pensée des politiciens maîtres de la France, se confondit peu à peu avec la loi ellemême.

Et c'est pourquoi les anticléricaux d'aujourd'hui sont sincèrement convaincus que M. Poincaré, en proposant d'autoriser des congrégations religieuses, entre en conflit avec la loi de 1901.

* * *

En ce point, je le répète, ils se trompent. Mais ils ont parfaitement raison, quand ils soutiennent que le Président du Conseil rompt avec le passé, pratique une brèche dans l'édifice de la politique anticléricale et répudie le vieil esprit laïque.

Le geste du Président du Conseil a en effet, ce caractère et cette portée. D'une loi que le vieux bloc de gauche avait votée en haine des Congrégations, d'une loi qu'il n'avait ourdie que pour étrangler les institutions religieuses, en France, d'une loi qui n'était qu'une arme de plus ajoutée à l'arsenal sectaire et franc-maçon, M. Poincaré fait un instrument de résurrection pour les associations congréganistes. Après le rétablissement des relations diplomatiques entre la République française et le Vatican, cet acte est à coup sûr, en matière religieuse, le plus significatif et le plus important qui ait été accompli depuis la guerre. Il clôt une période, il marque la fin d'un esprit, il ouvre une ère nouvelle.

* * *

Quel motif a déterminé cette décision? L'intérêt supérieur de la France!

M. Poincaré n'est pas catholique; on ne saurait même prétendre qu'il est sympathique à la religion: la religion lui est indifférente. Mais cet homme d'Etat est profondément patriote, il a l'intelligence ouverte aux réalités, il veut agir loyalement. Or, il a constaté, d'une part que la persécution religieuse et, surtout, la proscription des congréganistes amoindrissaient le prestige et l'influence de notre pays; d'autre part, que nos missionnaires, à l'étranger, par le seul rayonnement de leurs oeuvres et de leurs vertus et par leur amour de la France, constituent les plusp récieux agents de l'action et de la renommée française. Il a donc voulu, tout à la fois, engager une politique nouvelle en faveur des religieux et leur permettre de pourvoir à leur recrutement et à leur diffusion, sur la terre natale.

L'intérêt national a conduit logiquement cet esprit lucide et patriote à favoriser les congréganistes.

Et c'est bien là ce qui exaspère la minorité anticléricale. Mais c'est bien là aussi ce qui marque la différence essentielle entre l'esprit d'avant-guerre et la mentalité présente.

* * *

Les libres-penseurs sectaires et les franc-maçons ne veulent pas admettre, en effet, qu'il y ait une solidité possible, une coïncidence quelconque, entre l'intérêt de la France et le rayonnement de la religion. Un telle connexion détruirait toute leur oeuvre; ils ferment les yeux, obstinément, pour ne point le reconnaître. Rien ne leur est plus douloureux par conséquent que de voir le gouvernement affirmer cette concordance. Ils préféreraient l'entendre attester simplement une sympathie imprévue pour les religieux. Cette attitude les mettrait plus à l'aise et faciliterait leur opposition.

Mais, précisément, l'esprit nouveau constate et proclame la solidarité méconnue par les franc-maçons. L'esprit nouveau, dégagé de la vieille obsession sectaire, ne subordonne plus toute la politique au critérium anticlérical. L'esprit nouveau considère, avant tout, sans préjugé, sans parti-pris, l'intérêt de la France et il est disposé, fût-ce au détriment des fonctions irréligieuses et au bénéfice de l'Eglise, à prendre toutes les mesures imposées par cet intérêt. Hier, c'était la réconciliation avec le Saint-Siège. Aujourd'hui, c'est le rappel des Congrégations missionnaires. Demain, s'il le faut, ce sera autre chose: le rétablissement d'un statut égal en faveur de l'Eglise de France, le retour des religieux enseignants que sais-je encore?... C'est ce qui effraie et irrite à un si haut degré les attardés du combisme. C'est ce qui réconforte et encourage, en dépit de certaines inquiétudes, les catholiques et tous les bons Français!

François VEUILLOT.

LA DETTE

La dette du pays augmente tous les jours. Elle s'est accrue, durant le mois de décembre seulement, de $20,860,333. Elle est actuellement de $2,412,496,151.

Si le gouvernement fédéral, au moyen de nouvelles taxes, a pu augmenter ses revenus, il n'a pas réussi à diminuer la dette qui pèse sur les épaules du peuple.

Alors que les autres pays, entre autres l'Angleterre et les Etats-Unis, parviennent à diminuer le poids de leur dette, le Canada voit grossir la sienne tous les jours.

Dans une chambre il y a quatre coins. Dans chaque coin il y a un chat. Devant chaque chat, il y a trois chats. Sur la queue de chaque chat, il y a un chat; combien dans cette chambre y a-t-il de chats? — Réponse: Il n'y a que quatre chats, à savoir ceux qui sont à chacun des coins de la chambre. Chaque chat a devant lui trois autres chats. Chaque chat est assis sur sa propre queue.

Quand un homme meurt à quatre-vingts ans ou davantage, comment sort-il de la vie? — Comme un vieillard en sort.

CHRONIQUE DE SAINT-BONIFACE

Feu M. Gédéon Lemay

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gédéon Lemay, survenue samedi dernier, à neuf heures de l'avant-midi, à l'hôpital de Saint-Boniface.

M. Lemay était malade depuis trois semaines.

Avec M. Gédéon Lemay disparait l'un des plus zélés serviteurs de nos oeuvres paroissiales et nationales. Il était pour le troisième terme président de l'Union Canadienne dont il fut



un des fondateurs. Il était aussi trésorier du cercle local de l'Association d'Education. En cette qualité de trésorier du cercle local, il est un de ceux qui ont le plus contribué aux deux dernières campagnes de perception, l'une pour l'Association d'Education et l'autre pour pour le Collège de St-Boniface. M. Lemay avait longtemps occupé le poste de trésorier de la société St-Jean-Baptiste.

Le défunt était depuis plusieurs années actionnaire et gérant de la Maison Vanpoulle de St-Boniface.

Il était âgé de trente-cinq ans. Il laisse pour pleurer sa perte: son épouse, née Alice Bougard, ses parents: M. et Mme Alphonse Lemay, ses frères: Alphonse, Arthur, Edmond, Eugène et Charles; ses soeurs: Mme J.-A. Beaupré et la Révérende Soeur Marie-Arthur, des Soeurs de Jésus Marie, St-Pierre.

D'imposantes funérailles ont eu lieu ce matin en la cathédrale de Saint-Boniface, ce matin à dix heures. Le deuil était conduit par M. Lemay, les frères du défunt, son beau-frère, M. Noël Bougard. La cathédrale était pleine d'une nombreuse assistance venue rendre un dernier témoignage d'estime au regretté défunt.

Les porteurs furent: Son Honneur le Maire Laurendeau, MM. W. Raymond, Antonio Labelle, Arthur Prud'homme, L.-P. Roy et John C. Davis.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, oncle du défunt, officia assisté du Rév. Père Longpré, S. J., et de M. l'abbé Lavoie comme diacre et sous-diacre. Mgr Jubinville, curé, présida à la levée du corps et assista Mgr l'Archevêque. Assistants au trône: le Rév. Père Bourque, S. J., recteur du collège, et M. l'abbé Lambert, curé de la paroisse irlandaise.

La dépouille mortelle a été déposé dans le charnier pour attendre l'inhumation, au printemps, dans le cimetière de la cathédrale.

Offrandes de messes.

Couronne de 20 messes par les membres suivants de l'Union Canadienne:

MM. P. Commune, F.-X. Lavoie, J.-A. Joyal, H. Beaulieu, J.-N. Jutras, S.H. Gervais, Jean Bourgoin, Victor Muller, Joseph Gagné, Maurice Piché, J.-M. Patry, L. Leveillé, W. Jacques, N. Normandeau, H. Lessard, S. Senez, Louis Cheyrion, Gabriel Marcoux, J.-E. Provencher, A. Toupin, A. Levesque, P. Schwartz, E. Roy, Henri Deschambeault, L. Carroll, J.-L. Levêque, R. Pelletier, A. Basil, L. Chabot, M. Goudet, A-H. Côté, J.-E. Renaud, P.-E. Huot, L. Muller, W. McCaughan, Ant. Marcoux, M. Bourbonnière, Normandeau, A. Marcoux, P. Lavoie, S. Nault.

Collège de St-Boniface, H. Lacerte, l'Union Canadienne, M. et Mme St-Raymond, M. et Mme Dr Laurendeau, la Famille Bougard, M. et Mme L.-P. Roy, Mme E. Lafrance, Mme S.-J. Paradis, J.-A. Béliveau, Personnel de la Banque d'Hochelaga, M. et Mme H. Béliveau, Ovila Ferland, Mme J.-C. Davis, Gustave Rocan, la Famille J.-E. Béliveau, S.-J. Dusseault, M. et Mme H.-J. Cranden, M. et Mme Rocan, L.-H. Gagnon, M. et Mme Ant. Labelle, M. J. Thetzi, J. Thomas Beaubien, Père Jean Baptiste, prêtre, O. M. I., Mme Veuve J.-A. Prud'homme, M. et Mme Jacques Prendergast, M. et Mme Juge Prud'homme, M. et Mme Alp. Lemay, Sr, la Famille Isaïe Lavoie, le juge Prendergast, M. et Mme E. Gagnon, l'abbé Bertrand, Louis Betournay, Personnel de la Banque d'Hochelaga.

MOTION DE SYMPATHIES

L'Union Canadienne a adopté la résolution suivante de sympathie:

"Que les administrateurs et les membres de l'Union Canadienne, ayant appris avec un vif regret la mort de leur président M. Gédéon Lemay, survenue ce matin, réalisent qu'ils ont fait une perte sensible.

"M. Lemay a été l'un des fondateurs de l'Union Canadienne; il en a été le président pendant plusieurs termes, mais il en a été surtout jusqu'à sa mort l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

"Les services qu'il a rendus à ce cercle sont inappréciables.

"Comme manifestation de leur vif regret et des regrets des membres de l'Union Canadienne, les administrateurs feront chanter 7 grandes messes pour le repos de l'âme de M. Lemay; l'Union Canadienne sera représentée par l'un de ses directeurs à la veillée de corps pendant chacune des nuits qui précéderont les funérailles. Le Club sera fermé depuis six heures de l'après-midi, la veille des funérailles, jusqu'à midi le jour des funérailles et pendant cette période un crêpe sera placé à la porte d'entrée du club. L'Union Canadienne sera officiellement représentée aux funérailles par le Vice-président et M. W. Raymond.

"Le secrétaire est autorisé à exprimer par écrit à la famille de M. Lemay les sympathies des administrateurs et des membres de l'Union Canadienne.

"Que copie de cette résolution soit envoyé à La Liberté et au Manitoba pour publication.

Votre pharmacie. — Des remèdes de famille que l'on devrait toujours avoir dans sa pharmacie, il n'en est pas de plus important que l'Huile Electrique du docteur Thomas. Les multiples usages qu'on en peut faire pour combattre la douleur et guérir les plaies l'ont fait connaître d'un bout à l'autre du pays. Usez toujours de l'Huile Electrique du docteur Thomas pour le rhumatisme, la sciatique, mal de gorge, de poitrine, toux, rhumes, brûlures, échaudaisons, coupures, contusions et foulures.

LES AFFAIRES MUNICIPALES

Conduites d'égout.

On a annoncé depuis quelques jours la construction de 800 pieds de conduites d'égout rue Youville. On atteindra ainsi la rue St-Luke.

Le département de l'ingénieur.

Le comité des travaux publics a étudié en séance privée la question de la réorganisation du département de l'ingénieur. Il semble tout probable que l'ingénieur actuel ainsi que ses subalternes demeureront en service. Le comité présentera un rapport à la prochaine réunion du conseil.

La question des exemptions.

La séance spéciale de mercredi soir dernier a réglé pour le moment la question des exemptions. En dépit de certaines délégations intéressées et dictées par la crainte de l'électorat, il est certain que la question de supprimer toutes les exemptions avait été étudiée en petit comité. On croyait que tout pourrait être fait à la sourdine et l'on espérait pouvoir placer les partisans des exemptions en présence du fait acquis. Heureusement que quelqu'un a eu vent de la chose et l'on n'a pas tardé à venir en délégation au conseil municipal pour combattre ce projet. La délégation était sous la direction de MM. Ernest Cyr et du docteur Howden. Elle avait l'appui du docteur Lachance, de M. Joseph Bourgeault et de M. Lemay. L'échevin Hébert, grand partisan de la suppression des exemptions, a fait machine en arrière et s'est finalement prononcé en faveur du maintien des exemptions actuelles.

Protection contre les incendies.

M. J.-C. Davis a donné, mardi soir dernier, une conférence sur les moyens de se protéger contre les incendies. Le conférencier a donné d'intéressants chiffres sur les dommages causés par les incendies et il a surtout insisté sur la nécessité de combattre tout incendie dès son début.

M. Davis donnera une conférence à Norwood sur le même sujet.

On devra faire rapport.

Les différents départements municipaux, ainsi que celui du feu, devront soumettre au conseil un estimé de leurs dépenses pour 1923. Ceci permettra au conseil d'établir son budget pour 1923.

Ajournement.

L'action de M. H. Viel contre la commission scolaire est ajourné au 22 février. Elle s'instruit devant Son Honneur le Juge Prud'homme. Il s'agit d'un contrat de peinture à l'école George V. La commission scolaire prétend que M. Viel n'a pas rempli les termes de son contrat.

Chef des pompiers.

Le conseil a décidé de créer un département spécial pour les pompiers. Avec le régime actuel, le chef de police était aussi chef des pompiers. Ce régime, qui s'impose aux petites municipalités, apparaissait un peu démodé à Saint-Boniface. C'était surchargé le chef. Le conseil a décidé de nommer un chef de pompiers. Ce sera le capitaine William Thompson, du poste No. 1. Le chef Gagnon demeure chef des policiers.

Poste de police à Norwood.

Nous aurons maintenant un poste de police à Norwood. Il se trouvera dans le poste des pompiers de Norwood. Le chef Gagnon demeura à Norwood et le chef Thompson à St-Boniface.

Nouveaux capitaines.

A la suite de la création d'un département spécial pour les pompiers et de la nomination au poste de chef du capitaine Thompson, il a été décidé d'autoriser celui-ci à nommer à discrétion deux capitaines, l'un pour le poste No. 1 et l'autre pour le poste No. 2.

St-Boniface y gagnerait.

Le maire Laurendeau a rompu une lance avec l'échevin Wilson au sujet des chiffres du rapport du Greater Winnipeg District. L'échevin Wilson prétend que ces chiffres induisent en erreur. Le maire lui répond que c'est qu'il ne les comprend pas. St-Boniface fait un gain de $149.69 sur l'an dernier. Nous ne paierons cette année que $74,000.

Système de protection.

L'inspecteur des batisses Jones fait rapport que toutes les institutions catholiques sont à étudier des projets d'installation de systèmes d'alarme privés.

Cet inspecteur a aussi soumis au conseil un rapport sur protection contre les incendies qu'offrent les principaux édifices de St-Boniface et Norwood. Il a fait des suggestions et des recommandations. Il a été fixé à chaque institution un temps limité durant lequel elle devra faire les modifications exigées.

Délai d'une semaine.

On a accordé un délai d'une semaine à tous ceux qui n'ont pas payé leurs permis pour 1922.

Taxes d'affaires.

Le conseil a voté une loi autorisant l'imposition d'une taxe d'affaires. Cette taxe entrera en vigueur le 1er mai.

PARTIES DE CARTES DES FORESTIERS CATHOLIQUES

(Jeudi Dernier)

DAMES. — Prix de cartes, $2.00, gagné par Mlle Olive Lespérance, 16 parties sur 24.

MESSIEURS. — Prix de cartes, $2, gagné par M. Zacharie Berriault, 18 parties sur 24.

Depuis quelques semaines, M. Berriault doit avoir hypnotisé les cartes, car il y a deux semaines c'est encore lui qui a gagné le prix de cartes. Jeudi dernier, c'est encore M. Berriault qui a remporté le prix de cartes. M. Berriault était tellement certain de gagner le prix de cartes, jeudi dernier, qu'il a emporté la même enveloppe qui avait contenu son prix d'il y a deux semaines, et cette même enveloppe a servi pour son prix de jeudi dernier. Pour l'amour! M. Berriault, n'emportez plus la même enveloppe, car nous serons encore obligés de mettre un autre $2.00 dedans pour vous.

Le premier prix de rafle, $1.25, a été gagné par M. R. McDermot et le deuxième prix par M. Elie Renaud.

PARTIE DE DIMANCHE DERNIER

DAMES. — Prix de cartes, $2.00, gagné par Mlle M. Charbonneau, qui a détaillé avec Mme V. Bourbonnière et Mme Plumb, 16 parties sur 24.

MESSIEURS. — Prix de cartes, $2, gagné par M. J. Decraene, 18 parties sur 24.

Le premier prix de rafle, $25.00, gagné par M. V. Bourbonnière. Deuxième prix de rafle, $1.00, gagné par M. J. A. Pelletier.

Mlle Léonida Faucher et M. Arthur Lévêque sont en tête de la deuxième série du jeudi avec un record de 43 et 46 parties respectivement sur 72 parties jouées.

Mlle Marg. Charbonneau et M. H. P. Peterson sont en tête de la deuxième série du dimanche avec un record de 43 et 47 parties, sur 72 parties jouées.

ON S'AMUSE CHEZ LES FORESTIERS

Après la partie ordinaire, on se met par petits groupes et on joue au 500, au casino, etc, etc. Mais la plus belle partie qui se joue après la partie ordinaire, c'est le "Stakilcha". Comme ce jeu est très calculatif et très intéressant quand on reçoit un "Stakilcha", on ne peut pas jouer autrement qu'une dame contre deux messieurs; les champions de cet aimable jeu sont M. Nibbs Cusson et M. D. McDougall contre Mlle Denise Faucher, M. G.-M. Lévêque et M. R. Dumaine contre Mlle A. Trudeau; M. A. Brasseur et M. J.-H Jetté contre Mlle O. Lalonde; M. Art. Lévêque et M. Bouffe Pelletier contre Mlle L. Faucher.

Le dernier joueur ou la dernière joueuse qui reçoit un "Stakilcha" est obligé d'avoir les pieds dans des mitaines ou les mains dans des bas pour aller reconduire son "partenaire" ou sa partenaire.

Le dernier joueur qui a reçu un "Stakilcha" la semaine dernière, c'est M. G. M. Lévêque.

Jeudi prochain aura lieu la 4ème partie de la 2ème série du jeudi, et dimanche prochain la 3ème partie de la 2ème série du dimanche.

Merci pour votre encouragement, et au revoir!

Geo. L'EVEQUE.
Organisateur des Parties de Cartes des Forestiers Catholiques.



Melle E. Senez, candidate du club "Le Voyageur".

COMMUNIQUE

Avec la gracieuse permission de Mme G. Huguenin de Montréal, mieux connue dans les cercles littéraires sous le nom de Madeleine, éditeur de la "Revue Moderne", le Cercle Dramatique de St-Boniface se propose de présenter à Winnipeg en la salle Sacré-Coeur le 12 février "En Pleine Gloire" drame en un acte des jours de la Grande Guerre. Ce drame a été représenté pour la première fois à Montréal lors du passage du général Pau, qui nous fit l'honneur d'une visite en 1918.

Ce puissant petit drame est considéré comme étant une des meilleures pièces du genre dans notre littérature canadienne.

En plus de ce drame, le cercle présentera 2 petits comédies en un acte: "L'Eté de la Saint-Martin par Halevy et Meilhac et "Embrassons-nous Folleville de Labiche et Lefranc".

Les recettes seront données au fonds de reconstruction du Collège.

Le programme complet à la semaine prochaine.

Les billets sont en vente chez Ernest Lévêque, 75 rue Masson. Téléphone: N 1348.

Qu'est-ce qui est au-dessus de Dieu? — Un [illegible].

POUR LE COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

M. et Mme J.-A. Hébert sont à organiser un grand concert symphonique au profit de l'oeuvre du Collège. Ce concert aura lieu dimanche le onze février et promet d'être des plus intéressants. Dirigeront différentes compositions pour orchestre, M. Earl Hill, directeur au théâtre Capitol, M. Charles Manning, directeur au théâtre Allen, M. Hugo Rignold directeur au théâtre Winnipeg et qui il y a quelques années dirigea avec tant de succès "Les Sept Paroles du Christ" de Dubois dans la cathédrale de St-Boniface, et le Dr Ralph Horner. L'orchestre se composera d'environ soixante-cinq membres de la Winnipeg Musicians' Association avec le Professeur John Waterhouse comme solo violon. Il y a déjà au programme l'ouverture "Tannhauser" de Wagner et celle de "Il Guarany" de Gomez. Le programme complet sera publié dans les quotidiens et dans le prochain numéro de "La Liberté".

M. John T. Fiddes gérant du Capitol a gracieusement mis ce spacieux théâtre à la disposition des organisateurs.

LA LUTTE DES CLASSES

Sa Répercussion sur la Prospérité Publique. — Paroles Pontificales et Remarques d'un Homme d'Affaires.

Dans son encyclique sur la paix chrétienne et le règne de Dieu dans le monde, S. S. Pie XI met au premier rang des maux qui rongent le sein des nations la lutte des classes "ulcère mortel" qui "blesse le travail, l'artisant, le commerce, enfin, tous les éléments de la prospérité publique et privée."

Soit par dévotion pour des utopies sociales morbides, soit pour en tirer profit personnel ou d'autres avantages, des ennemis de la société, intellectuels, meneurs ouvriers ou organisateurs politiques, exploitent à qui mieux les inégalités que Dieu a [illegible] dans les âmes ou que les hasards de la vie ont semées dans les fortunes.

Le christianisme s'efforce de remédier à ces inégalités terrestres en rappelant que la vie n'est qu'une série d'épreuves, et que le seul avant-goût du véritable bonheur, qui n'est pas de ce monde, réside dans la paix de la conscience.

Les fomentateurs de désordre, qui d'ordinaire sont des incroyants, vont à l'encontre de ces enseignements, et sèment le désordre dans la société en promettant un bonheur irréalisable à la foule des déshérités de l'intelligence et de la fortune.

Il existe pour tous ceux qui possèdent la vérité sur le but de la vie un devoir social de la propager. L'Eglise a depuis longtemps accompli ce devoir en protégeant, avant la révolution, les corporations ouvrières, et depuis en stimulant la formation des syndicats catholiques. Elle a ainsi abrité la société et ceux qui la composent contre les erreurs sociales et leurs funestes conséquences.

Hier, à Montréal, un M. Sullivan, ex-président de l'Institut des ingénieurs canadiens, a parlé des ravages du syndicalisme international et neutre, et a développé, sciemment ou non, la parole du Pape Pie XI sur la lutte des classes: Quel est le but des organisations ouvrières? dit-il: l'amélioration des conditions de l'ouvrier. Remplissent-elles leur but? Je ne crains pas de répondre: Non. En enseignant faussement que tous les hommes sont égaux, que le travail organisé produit de deux à vingt fois autant qu'il reçoit de salaire, qu'il y a assez de capital dans le monde pour que, divisé également, il puisse faire vivre tout le monde dans le confort et l'oisiveté, elles ont jeté des sentiments de malaise, de haine et de méfiance dans les esprits de leurs membres. En enseignant et en appliquant la fausse doctrine que moins un homme travaille, plus il y aura de place pour les autres, en restreignant les genres de travaux auxquels on peut se livrer, les heures de travail, et la production qu'un ouvrier peut donner dans un temps convenu, elles ont élevé le coût de la production à un tel point qu'elles-mêmes, avec le reste du monde, peuvent à peine joindre les deux bouts. La population du monde entier est composée de consommateurs, et tout ce qui contribue à élever le prix que paie le consommateur, est dommageable au monde entier.

"Je suis convaincu que le coupable est le meneur ouvrier professionnel. C'est son intérêt personnel que les membres de ses unions demeurent pauvres, qu'ils soient locataires plutôt que propriétaires ,et qu'ils soient continuellement en état de lutte. Car ce n'est qu'à de telles conditions que les meneurs peuvnt exploiter ceux qui sont pauvres."

Il est bon que de telles paroles soient prononcées par ceux que leur éducation et leur position professionnelle ou sociale mettent à même de constater le ravage causé à la prospérité de notre pays par la lutte des classes. Il n'est pas permis devant un danger aussi grave de se croiser les bras, de regarder et de laisser faire. Encore moins pour les catholiques qui possèdent sur ce sujet les enseignements et les directions de l'Eglise, où sont contenus les remèdes aux maux actuels de la société.

Charles GAUTIER.

LE CANADA MUSICAL

Nos voisins les Américains ont l'esprit très large en ce qui regarde l'art musical, comme le prouve le don récent de $35,000 d'un Newyorkais pour la construction d'un orgue dans le Town Hall de la métropole. Des centaines de mille dollars sont dépensés annuellement par eux pour le maintien des grands orchestres symphoniques, nous dit Le Canada Musical, l'organe montréalais reconnu à l'étranger pour l'excellence et le nombre de ses nouvelles artistiques. A Paris, aussi bien qu'à New York, cette revue a une valeur parmi les journalistes de métier. Dans son dernier numéro, le confrère donne une nouvelle vraiment intéressante: par admiration pour le génie de M. Marcel Dupré, une publication musicale anglaise a ouvert une souscription dans le but de faire poser une soufflerie électrique à l'orgue de Notre-Dame de Paris, dont cet excellent artiste est le titulaire. Ce vieil instrument est encore actionné par des souffleurs qui suent sang et eau pour remplir les réservoirs d'air quand on fait usage de tous les jeux. La troupe d'opéra de Chicago jouera à Boston pendant quinze jours à compter de lundi. Le Canada Musical est en vente au prix de 15 sous le numéro. Pour les abonnements, $3 par année. S'adresser à Casier postal 1509, Montréal.

GREVE GENERALE

Essen, 25. — On rapporte ce matin qu'une grève générale des cheminots allemands de la Ruhr a été déclarée ce matin. Des mouvements de troupes assez importants ont eu lieu ce matin. On ignore le but de ces mouvements, car les autorités françaises ont établie une censure sévère.

Les troupes qui ont évacué hier les grandes cités de la région de la Ruhr ont établi un cordon d'acier autour de cette partie du territoire allemand.

Le général Weygand est arrivé ce matin dans la région de la Ruhr, probablement pour prendre la direction des affaires. Il était accompagné du ministre français des chemins de fer.

Qu'est-ce qu'un nain intelligent? — Un nain sensé.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Jubinville, curé. Vicaires: MM. les abbés Brunet et Lavoie.

Messes: dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. [illegible].

Grande partie de cartes — Masquerade organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste, mardi gras.

(Suite de la page 1)

POUR LE COMITE DE RECONSTRUCTION DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Zenon Landry	5.
Urbain Lemieux	5.
Napoléon Lemieux	15.
Mlle Hermance Lussier	10.
E. S. Larrivée	15.
Mme Célina Mireau	10.
Mme Marie Moreau	1.
Aimé Nadeau	10
Gualbert Nadeau	20.
Hildege Nadeau	15.
Prosper Payette	20.
Pierre Parent	1.
J. B. Potvin	5.
J. Gabriel Poitras, Prêtre	125.
Téleaph. Rhéault	11.
E. Rouire	10.
Dr J. Rocan	100.
Joseph Rheault	15.
Thomas Trottier	1.
Joseph Wery	2.
Alexandre Perreault	25.
	$702.00

BRUXELLES

E. Bach	$ 15.00
J. Brydens	15
A. Chabot	35.
A. Coté	50.
Donat Desrosiers	25.
C. Demane	1.
J. Doyon	25.
N. Dubuc	25.
Jos. Gaucher	25.
F. Gaucher	10.
Chas. Hacault	50.
Frs. Hacault	25.
Jean Hacault	40.
Jos. Hacault	25.
Rév. H. Heynen	100.
Mme M. Hallen	1.
John Hillhorst	2.
E. D'Hout	10.
F. D'Hout	1.
Jules De Kezl	10.
J. De Koninck	5.
Mlle Labelle	10.
Julien Ledoyen	3.
E. Mangin	75.
Jos. Mangin	10.
A. Monginet	5.
Auguste De Pape	25.
Arthur Nouire	15.
John Simonds	2.
E. Simonds	50.
O. De Steur	50.
Van De Spiegle	1.
J. Toldard	10.
Religieuses Ursulines	50.
Anonyme	5.
Fortunat Robideux	10.
	$826.00

LA SALLE

M. l'Abbé Evariste Halde	$105.00
Arthur Halde	10.
J. E. Rochon	11.
Mme M. Cormier	10.
Alf. Cormier	11.
Ars. Daoust	10.
D. Legacé	6.
D. Levasseur	6.
J. E. Villeneuve	6.
L. Lavallée	5.
Phi. Cormier	5.
Mme J. S. Desgagnés	5.
H. A. Gouin	5.
L. Coffort	5.
Anonyme	5.
A. P. Jarry	6.
H. Comeau	5.
Pierre Daoust	5.
Arthur Raiponot	3.
Sul. Lapointe	2.
Art. Girardin	2.
Alex. Desgagnés	2.
Albert Girardin	2.
R. Lapointe	1.
Anonyme	1.
A. Rochon	1.
Jos. Comeau	1.
Jos. Vouriot	1.
A. Lanoie	1.
Alf. Carignan	1.
Albert Vayriot	1.
Mme O. Gaudry	1.
Raphael Lanoix	1.
F. Lanoix	1.
Ernest Comeau	1.
Ant. Lapointe	1.
Célestin Bonneau	1.
Armelia Lagacé	1.
N. Girardin	1.
Mme N. Girardin	1.
S. Lapointe	1.
A. Bonneteau	.25
C. Cormier	25.
Albert Cormier	25.
Donat Cormier	25.
E. Bertrand	25.
F. Levesque	10.
L. Hogue	10.
Jos. Lagacé	5.
Charles Lanoie	5.
Philippe Leblanc	5.
Joseph Levasseur	5.
A. G. Forest	75.
A. Lagacé	27.
Mlle E. Bourque	25.
Joseph. Lagacé	10.
Roméo Levasseur	5.
N. Gauthier	5.
Jos. A. Cormier	15.
Wm. Beattie	1.
Treffié Gouin	1.
Mme Delphis Lagacé	5.
Mme A. P. Jarry	3.
Anselme Lapointe	25.
Une Souscription de dix piastres dont nous n'avons pas de carte	10.
	$603.00

SAINT-CLAUDE

M. le Curé	$ 10.00
Elzear Allard	2.
Inconnu	5.
Anonyme	1.
Anonyme	1.
Inconnu	.50
A. Chappellaz	5.
Dames Chanoinesses	5.
Inconnu	2.
Inconnu	1.
G. L. Curel	2.
Fernand Vandel	1.25
Henry Major	5.
A. Jacques	10.
Jos. Philippe	5.
Jos. Jacques	1.
R. Martin	4.
Antoine Jacques	5.
J. B. Bouzy	1.
Odias Roy	2.
Edmond Jacques	1.
Famille Aug. Rey	5.
Alphonse Lambert	2.
Etienne Allegrey	1.50
Alphonse Masse	1.
S. Dupont	1.50
F. Chapellaz	1.50
Jacques Le Roux, fils	1.
Joseph Dacquay	1.
E. Chapellaz	1.
Leroux	.25
Jacques Leroux	1.
Félix Raydor	5.
Yves Dackoy	1.
J. N. Kervinio	1.
Joseph Le Goff	1.
Joseph Allec	1.
Jean Sibilleau	2.
J. M. Le Bois	5.
Ovila Gauthier	.50
Anastasie Jacques	5.
P. Vinet	2.
Jos. Carignan	1.
Michel Chappellaz	5.
Mme Edmond Lapointe	2.
Albert Paquin	25.
J. A. Bériault	1.
J. Bodin	2.
A. P. D.	.50
Jean Martin	10.
J. R. Carrier	5.
H. Lacroix	1.
S. Gélinas	1.
Louis Neiget	1.
Gaston Arbez	2.
Agnès de Moissac	1.
Paul Arbez	1.
Y. Charette	1.
H. Arbez	1.
Gabrielle Arbez	1.
J. McEachram	1.
Joseph Plante	2.
Marie Deforel	1.
Xavier Allec	1.
J. C. H. Arbez	50.
Arsène Arbez	1.
Jean Guichard	1.
Thérèse Lacroix	1.
Marie Lacroix	1.
O. Lacroix	10.
M. Jolie	5.
Pierre Arbez	2.
Louis Arbez	1.50
Edouard Masse	1.
A. Pochet	.50
Math. Le Devehat	1.
Geneviève Lacroix	1.
Paul Lacroix	1.
Anonyme	6.
Anonyme	7.
Geo. Taburet	1.
M. L. Taburet	1.
Joseph Arby	2.
Julien Philippe	1.
Amédée Hine	2.
L. Lacroix	15.
F. Gérin	1.
Delphine Furet	1.
Mme M. J. Bernard	.50
Anonyme	.50
Alfred Dumas	.25
Y. Dupasquier	.50

SAINT-ALPHONSE

M. l'Abbé Lapointe	$ 30.00
Henri De Juegh	$ 5.00
O. Delichte	5.
Alphonse Delichte	5.
Auguste Delichte	5.
Em. Roeland	10.
Jos. Fifi	25.
Gaston Hultet	1.
Henri Fifi, fils de Jos.	1.
Téophos De Pauzon	1.
Auguste Reyntjer	.25

HAYWOOD, MAN.

Anonyme	$ 25.
Victor Bonneteau	1.
Georges Bourassa	7.
Mlle Yvonne Clément	2.
Octave Esnault	1.
Pierre Antoine Fay	1.
Alexandre Gautron	5.
Ernest Gautron	1.
Camille Laflèche	1.
Jacques de Moissac	.25
Edouard Perrault	1.
Jean Louis Picton	5.
Maurice Picton	20.
Wilfrid Poirier	.50
Adrien Rey	6.
Camille Rey	3.
Philippe de Rocquigny	2.50
	$82.25

SAINT-LUPICIEN

Rév. Joseph Picot, curé	$ 50.00
Mlle Henriette Hébert	20.
Marc Moreau	25.
Ad. Gaboury	25.
Azarie Encontre	15.
E. Souicdre	10.
Napoléon Payette	10.
R. H. Morin	5.
Mlle Antonie Préjet	5.50
Jules Encontre	5.
Pierre Bourrier	5.
Jules Bourrier	5.
Augustine Préjet	6.
Ernest Dufoult	5.
Roger Moreau	5.
H. Bourrier	4.
Napoléon Bergeron	3.
M. Wasse	2.
M. Scoles	2.
Emile Bourrier	1.50
Albert Brisson	1.
Joseph Payette	1.
U. Dupras	1.
	$212.00

PAROISSE DE MARIAPOLIS

Camille Barsalou	$ 10.00
Arthur Barsalou	15.
Joseph Généreux	5.
Arthur Desrochers	1.
Philien Nick	50.
Charles Lafortune	F.
C. Geirnoart	5.
Eugène Choquette	.50
Achille Goegebuer	1.
Louis Desrochers	2.
Leo Morin	5.
Ovila Morin	5.
Charles Lafortune	15.
Gustave Therrien	5.
Ovila Desrochers	5.
...e Grant	1.
Auguste Morin	5.
Amédée Delichte	1.
Edmund Hallart	1.
Maurice Geogebuer	.50
Auguste Morin	2.
Antoine Hogue	10.
J. Baptiste Tardif	1.
Elie Tardif	.50
James d'Aigle	1.
George Barns	5.50
Alfred Choquette	5.
Philémon Lapierre	5.
... Landry	25.
Hermine Desrochers	2.
Henri Allard	1.
Doné Trudel	1.
Hélène St-Amant	25.
Louis Trudel, père	1.
Octave Gaboury	5.
Gasten de Veyrach	5.
W. L. Choquette	2.
A. Neirinck	1.
J. Hubin	1.
Hormidas Barsalou	10.
François Lecocq, 1 acre de blé.	
Auguste Maes	1.
Hubert Lussier	1.
Mme Louis Lussier	1.
Léon Van Braecke	1.
Sinaï Desrochers	1.
Félix Levreault	5.
P. Levreault	10.
H. Levreault	1.
Mme H. Levreault	1.
Alph. Desrochers	5.
Mme Jos. Desrochers	1.
Hélène Ruyckenbaer	1.
Louis Trudel, fils	1.
Rév. A. Rousseau	100.
H. Tardif	1.
Mme Veuve N. Baron	2.
Blanche Carbonneau	5.
Alice Carbonneau	5.
John Toutant	5.
Alfred Durochers	1.
Frank Baron	3.
Elz. Chapdelaine	1.
Henri Carbonneau	1.
Association des Anciens Elèves à Mariapolis	8.
Albert Guilbert	5.
Ch. Bourgeois	5.
Arthur Choquette	5.
J. Refvik	5.
Théodore Gauthier	5.
Alexandre Carbonneau	5.
Dr. Roméo Paré	1.5
Arthur Poirier	5
Joseph Daigle	1.
Narcisse Desrochers	1.
Arthur Desrochers	1.
Joseph Choquette	.50
Alfred Burke	1.
Emile Maurage	1.
Pierre Choquette	1.
Adolphe Sierens	1.
Paul Mestdagh	2.
Jacob Conrad	2.
Albert Lebeau	3.
Alphonse Boulet	1.
Adolphe Ballegeer	1.
Ulric Garneau	.50
L. G. Mondor	1.
Léon Capon	2.
Philéas Toutant	5.
Elie Desrochers	2.
Eugène Benoit	2.
Jules Walleyn	5.
Adonaï Therrien, 1 acre de blé.	
James Foley	1.
Georges Choquette	1.
Arthur Lambert	.50
Jean Lecocq	1.
Florian Tardif	20.
Raoul Tardif	2.
C. De Baene	10.
John Conrad	1.
Joseph Lavallée	5.
Jeanne Conrad	1.
Adolphis Lilley	5.
J. J. Henrard	20.
Auguste Gilet	5.
Auguste Sierens	1.
Joseph Desrochers	1.
Arthur Rigaux	1.
Jules Allard	5.
Hervé Lussier	5.
Joseph Ricard	5.
Romuald Lussier	25.
Eugène Belcourt	1.
C. H. Carbonneau	10.
John Lussier	10.
Alcide Lussier	3.
Joseph Allard	1.

MM. Albert Lebeau, Alcide Lussier, Raoul Tardif et Alphonse Desrochers ont gracieusement fourni leurs voitures pour faire la ronde de la paroisse.

(Suite de la page 1)

A LA LEGISLATURE

...mille. Comme l'an dernier, M. Joseph Bernier est l'avocat de la première.

Il ne semble pas qu'il réussisse. Il apparait trop anxieux de damer le pion au gouvernement. M. Bracken a déjà opposé une fin de non recevoir au député de Saint-Boniface. M. Bernier demande un referendum à très bonne heure, en mars. Le premier ministre n'en veut pas. Il a promis un referendum et nous l'aurons. Mais il tient à y aller prudemment à tirer la question au clair. Surtout le gouvernement n'entend pas se laisser forcer la main par l'opposition. Cela se comprend; il est là pour gouverner.

Il semble avéré que si M. Bernier persiste, son projet avortera. On croit cependant qu'il en viendra à une entente avec le gouvernement et que son projet ne reviendra sur le tapis que plus tard.

Cependant dans les milieux bien informés, on assure que le gouvernement a son projet à lui. Il nous donnerait d'abord un referendum qui ne contiendrait aucune ambiguïté. Si l'électorat se prononçait contre la loi actuelle, le gouvernement convoquerait une session d'urgence et instaurerait le régime de la vente sous le contrôle du gouvernement.

Plusieurs députés de la droite sont convaincus que seul pareil régime fournirait à la province les ressources dont elle a besoin pour boucler les bouts.

Excursions du dimanche.

M. Queen, député de Winnipeg, n'a pas eu de succès. Il a soumis à la chambre son projet de l'an dernier autorisant les excursions le dimanche. Il a été battu par quelques voix. Nul doute qu'il reviendra à la charge l'an prochain.

Médecin de famille. — Le bon médecin vaut toujours ce qu'on lui paie. Mais il n'est pas toujours possible de vous procurer un médecin quand vous le désirez En pareil cas, il n'y a qu'à recourir à de bons remèdes de famille, tels que l'Huile Eclectrique du docteur Thomas. Elle est très efficace dans les cas de douleurs inflammatoires et pour la guérison des coupures, des égratignures, des foulures et des contusions. La présence de ce remède dans la pharmacie de famille vaut d'épargner bien des comptes de médecin.

On ne devrait pas permettre qu'un enfant souffre une heure des attaques des vers quand on a sa portée un remède aussi prompt et efficace que l'Exterminateur de Vers de Mother Graves.



St-Jean-Baptiste

Le vingt-deux janvier, les membres du cercle St-David tenaient leur réunion régulière. Tous les membres étaient présents, car le programme d'études tracé par notre cercle passionne les jeunes et les intéresse beaucoup. Le sujet discuté fut: "la culture du blé et son avenir". Un travail succinct fut lu par un des membres sur ce sujet et la discussion s'engagea vivement sur les idées émises par le conférencier. Le prix actuel du blé est dérisoire: le prix de vente est en bas du coût de production chez beaucoup de cultivateurs. Y a-t-il une industrie quelconque qui pourrait résister, en vendant ses produits à un prix inférieur à celui de la production? Non! Et pourtant, aujourd'hui la culture du blé est dans cette situation alarmante! Le prix des machines agricoles n'a presque pas baissé; les salaires des employés sont les mêmes, les marchandises n'ont guère baissé, la farine vient d'augmenter son prix de 60 cents; il n'y a que le blé dont le prix a été considérablement réduit.

Où est l'équilibre entre la production et la vente? Voilà le grand point! Et c'est ce manque d'équilibre qui cause la crise actuelle; il faut à tout prix étudier les moyens d'y remédier au plus tôt. Il est vrai que notre climat et nos terres sont propres à la culture des grains, mais l'expérience prouve que le cultivateur peut se créer d'autres sources de revenu que celle de la culture unique de blé.

D'après certaines statistiques, le Canada, durant les années de guerre, a augmenté considérablement sa superficie de culture, si bien que la moyenne de récoltes dépasse de quarante pour cent ce qu'elle était auparavant; s'il en est ainsi, il nous est facile de comprendre pourquoi le prix des grains est si bas et nous ne pouvons espérer une augmentation de prix à moins qu'une guerre éclate. La production du blé, a donc beaucoup augmenté et l'exportation en est au même point, peut-être a-t-elle diminué en certains pays où ils ont été obligés d'employer des moyens économiques pour remédier au mauvais état de leurs affaires et à la dépréciation de leur argent. Par exemple, la France, pour réduire la consommation a prescrit à son peuple l'usage de farine de guerre. En Allemagne, on mélange toutes sortes de substituts à la farine de blé. Et l'Europe toute entière, à cause de la dépréciation de son argent, achète le moins possible. C'est pourquoi en étudiant tous ces faits, nous ne pouvons pas nous attendre à une plus grande exportation de nos grains; et si nous n'avons pas de sortie pour nos grains, il nous est impossible d'espérer un meilleur prix.

Serait-il avantageux que le Gouvernement fixe le prix du blé? Il y a du pour et du contre. Le passé démontre que tout ce qui est administré par l'Etat coûte énormément cher au pays; nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil sur l'administration des chemins de fer. La compagnie C. P. R., administrée par des particuliers, fait à chaque année des profits énormes, tandis que la compagnie du C. N. R. administrée par l'Etat s'engouffre continuellement dans des pertes considérables. Il en est de même aux Etats Unis. Si notre blé était à un prix fixe, supérieur par exemple, à celui des Etats-Unis, comment pourrions-nous exporter notre blé?

Il y a encore les spéculateurs, qui exploitent le cultivateur, et qui se font millionnaires aux dépens du fermier. Quand le blé a été fixé à $2.15, il est prouvé que les spéculateurs l'ont revendu en faisant de gros profits. Autant de choses inévitables pour les cultivateurs, car dès l'automne, ils ont besoin d'argent et sont forcés de vendre leurs grains à sacrifice.

Pour remédier à cet état de choses, le seul grand remède, c'est la culture mixte; le lait se vend à un bon prix, ainsi que les autres produits de la ferme. Pourquoi nos fermiers n'entreraient-ils pas dans ce mouvement du culture mixte dès maintenant? Sinon, c'est la débâcle, la perte de nos énergies nationales et la ruine.

Cercle ST-DAVID,
St-Jean-Baptiste.

Le Silo

Il est établi qu'un cultivateur ne peut plus compter avec la grande culture pour faire des bénéfices; que la culture mixte est la seule payante; qu'il ne suffit pas pour faire de la culture mixte d'avoir des animaux sur un terrain bas qui ne peut être labouré, et continuer de semer grain sur grain, la partie la plus haute de sa terre; qu'il faut pratiquer la rotation c'est-à-dire que chaque partie de votre terre doit dans l'espace de cinq à six ans être fertilisée par pâturage ou tout simplement, si la propriété est trop éloignée en semant du trèfle d'odeur ou luzerne.

Je crois que la plupart des cultivateurs ont de trop grandes terres pour faire de l'industrie laitière comme on la pratique à Québec. Il nous faut avoir nos étés libres pour faire la culture de grains. Pour cela, il faut avoir des vaches d'hiver, et pour les soigner il faut nécessairement avoir à leur donner une nourriture qui ressemble le plus possible à l'herbe du pâturage. Or c'est prouvé, nos conférenciers nous l'ont dit et redit. De plus, l'expérience confirme ce qui a été enseigné: la nourriture d'hiver qui se rapproche le plus de l'herbe verte, c'est l'ensilage. Mais avant l'ensilage, il faut bien le silo. On dit que tous les fermiers voudraient se procurer des silos. Cela prendrait de l'argent et c'est là la cause qui retarde le succès chez un trop grand nombre des nôtres.

Le silo en bois que nous voyons sur quelques-unes de nos fermes sont bien un indice de prospérité. Cependant, ils coûtent cher et leurs propriétaires se plaignent de la gelée. On peut faire disparaître cet inconvénient en ne se servant de ces silos que pour l'ensilage d'automne.

Et se procurer pour l'hiver un silo souterrain. Ce dernier est certainement la perfection. Je ne connais qu'un seul fermier qui se soit décidé à en faire l'essai et le succès est complet. Pendant que les autres ont tant de difficultés à sortir leur ensilage de leurs silos en bois et hors de terre, pour lui c'est un plaisir de descendre dans son caveau. Il y trouve un ensilage, qui loin d'être gelé est tout fumant, il en remplit une boîte qu'il fait traîner par un cheval, et en un instant, il donne la ration à ses vaches qui ne manquent pas de donner des signes évidents de satisfaction.

Mais la satisfaction est encore plus grande côté du fermier puisque avec ce traitement les vaches donnent tout autant de lait que si elles étaient dans les meilleurs pâturages."

Il ne faudrait pas croire cependant que l'ensilage constitue une nourriture complète. Il faut aussi de la paille et de la luzerne ou trèfle d'odeur et quand ils sont hachés ensemble c'est la perfection. Tous les jours il faut aussi donner une petite ration de grain moulu, quatre à cinq livres.

D'ailleurs, M. Villeneuve a donné des détails que vous trouvez dans l'almanach français du Manitoba à la page 99. Il faudrait dire la manière de faire ces silos souterrains, ce sera pour la semaine prochaine.

N.C. JUTRAS,
Prêtre-Curé.

L'ORIGINE DU POMMIER

M. W.-T. Macoun, horticulteur du Dominion, nous dit, en parlant de l'origine du pommier, que les variétés que l'on trouve aujourd'hui dans le commerce sont pour la plupart le produit du hasard; elles se sont créées au cours des trois derniers siècles. Ce sont des sauvageons, qui ont poussé en liberté le long des clôtures, sur les talus des chemins, ou qui parfois ont été plantés. Les meilleurs de ces arbres ont été multipliés, et c'est ainsi que les variétés importantes ont été ajoutées à la liste, une par une, et parfois à de longs intervalles. Beaucoup d'investigateurs s'occupent aujourd'hui d'améliorer scientifiquement le pommier et l'on croit qu'il y aura, au cours des cinquante années qui vont suivre, beaucoup plus de changements dans les variétés populaires qu'il n'y a eu au cours du dernier demi-siècle. On n'aura pas de peine à le croire quand nous aurons dit que soixante-et-onze variétés de pommes ont été employées comme parents dans les travaux de sélection du service d'horticulture à Ottawa, et que le nombre de combinaisons de ces espèces se chiffre par centaines. Le service que dirige M. Macoun a l'habitude de n'offrir aucune variété en vente tant que ses mérites n'ont pas été démontrés à l'évidence. Il y a aujourd'hui quatre variétés de pommes de demi-saison et une variété d'hiver que la ferme offre en vente qu'elle continuera à offrir jusqu'à ce que l'on puisse se les procurer par la voie ordinaire, c'est-à-dire chez les pépiniéristes. Ce sont les Melba, Joyce, Patricia, et Pedro et un sauvageon de la Wealthy le Mendel, cette dernière est une variété d'hiver.

COLONISATION

Prêtres colonisateurs

Chers Compatriotes,

Pourquoi tant de Canadiens-français vont-ils aux Etats-Unis? Pourquoi ne demeurent-ils pas au Canada où ont vécu leurs pères, où ils sont nés et où leur enfants devraient vivre après eux? Ne se sentent-ils plus chez eux dans notre beau et vaste pays? N'y a-t-il plus de terres sur lesquelles ils puissent vivre et établir leurs enfants? Oublient-ils la mission providentielle que nous avons à accomplir au Canada? La continuation de la tâche des ancêtres les effraie-t-elle?

Voilà de graves questions qui preoccupent tous ceux qui ont à coeur le bien de nos concitoyens et la prospérité de notre pays. Le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements de diverses provinces, entreprend présentement une double campagne: Garder les Canadiens sur le territoire canadien et rapatrier, autant qu'il est possible, ceux qui ont émigré aux Etats-Unis.

Dans ce double but, des prêtres colonisateurs ont été nommés pour diriger nos compatriotes dans les différentes provinces de la Confédération et leur indiquer les endroits où ils peuvent se fixer avec avantage, sans s'exposer aux déboires qui attendent souvent ceux qui se laissent guider par certaines compagnies ou certains agents trop intéressés.

Il est donc sage, lorsque l'on veut, pour une raison ou pour une autre, aller s'établir dans une autre région que celle que l'on habite, de s'adresser à ces prêtres et de leur demander conseil. Quelle que soit la région ou la province où vous désirez vous fixer, l'Abitibi, le Témiscamingue, le Nouvel Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta, vous trouverez auprès de ces prêtres des conseils désintéressés et des renseignements précis sur des terres à acheter ou à coloniser dans des endroits où vous jouirez des bienfaits de la religion et des moyens de faire instruire vos enfants. En vous dirigeant vers des milieux homogènes, catholiques et canadiens-français, ils vous éviteront le malheur souvent irréparable auquel sont exposées les familles qui vont se placer loin des églises et des écoles fréquentées par les nôtres. Dans ces déplacements rien n'est à craindre comme l'isolement dans des milieux de religion, de langue et de mentalité étrangères. Quel que soit l'établissement que vous désiriez: "homestead", terre en culture ou en foin, ces prêtres travailleront à vous placer dans des milieux où vous n'aurez rien à craindre pour votre foi, votre langue, vos traditions.

Que tous nos compatriotes soient bien convaincus que leurs meilleurs intérêts les invitent à rester au pays. Que ceux qui ne peuvent vivre là où ils sont ou se voient incapables d'y établir leurs enfants, se gardent bien de prendre la route des Etats-Unis, où trop des nôtres regrettent d'être allés. Que l'on en croie l'expérience de ces mêmes prêtres colonisateurs qui travaillent à ramener ces émigrés au Canada.

Que les Canadiens-français demeurent donc au pays, se rappelant combien il est beau, grand, riche et capable de rendre heureux et prospères tous ceux qui veulent y mener une vie honnête et laborieuse. L'avenir de notre peuple est dans la culture de la terre. RESTONS DONC CHEZ NOUS ET EMPARONS-NOUS DU SOL! C'est à faire comprendre ce double mot d'ordre à nos compatriotes et à les aider à le réaliser que travaillent les prêtres colonisateurs nommés par le gouvernement fédéral, avec l'agrément des autorités religieuses et des gouvernements provinciaux. Que l'on s'adresse à eux en toute liberté en leur écrivant au No. 172, rue Saint-Antoine, Montréal.

COLONISATEUR.

COLONISATION

Les Etats-Unis plutôt que l'Ouest Canadien

Causes d'Ordre Matériel.

En voyant défiler devant vos yeux attristés ces phalanges de compatriotes se dirigeant vers la Terre promise, on se demande de suite: "Mais le Canada est donc bien pauvre, il n'a plus de terres à donner à ses fils ou elles sont déjà ruinées." C'est la première raison qui saute aux yeux de tous, gens du pays comme de l'étranger. D'un côté, actuellement on annonce à cor et à cris dans le monde entier les avantages de placement sur fermes, dans le Canada; les ressources de toutes sortes dont dispose le pays, l'avenir assuré à tout colon de bonne foi, etc...

Cependant que d'un autre côté, le même pays ne peut retenir et garder ses gens chez lui, les statistiques passées sont amplement confirmées par celles des dernières semaines; et cela au moment même où l'on va dépenser des millions de piastres, sans compter les efforts qui seront faits pour arriver au résultat en vue. Aujourd'hui nous irons au coeur même de la question et nous promènerons le scalpel aussi délicatement que possible sur la plaie vive qui prend le meilleur de notre argent. Nous verrons que la véritable cause de ce malaise national réside dans l'antipathie séculaire de l'Est contre l'Ouest, dans le dénigrement voulu, médité, continu de certaines classes de la société québecoise contre les droits, privilèges, avantages, ressources naturelles et autres que possède l'Ouest dans cette campagne ourdie depuis longtemps contre nous, gens de l'Ouest, par une certaine clique qui croient monopoliser la privilège de penser, laissant toute liberté d'action aux autres!...

Au nom et sous couvert d'action française, on cherchera toutes les raisons hypothétiques pour savoir ce qu'il adviendra des groupes français en dehors de Québec: on ne se gênera nullement pour laisser savoir à ces malheureux ainsi trompés depuis des années, qu'ils doivent se résigner à leur sort et ne compter que sur l'appui moral et encore, de la mère-patrie; on leur dira en fin de compte qu'ils doivent s'efforcer de conserver leur caractère ethnique, leurs traditions ancestrales, l'âme de la race, mais qu'ils ne doivent plus compter sur aucun secours temporel en colons ou autrement de la part du Québec.

C'est un parti-pris systématique et systématiquement organisé contre tout ce qui est de l'Ouest. De concert avec les autorités religieuses, et sur leur recommandation plus que platonique, les différents gouvernements ont fait le jeu de nos pires adversaires en défendant expressement de "mouver" les gens d'une province à l'autre sous aucun prétexte et par là, empêchant des tentatives de colonisation à domicile qui auraient empêché l'exode malheureux de milliers des nôtres aux Etats-Unis. C'est le même refrain que chantent en choeur protestants et catholiques, gens de langue française. En termes plus précis, les Ontariens et un certain nombre de l'Ouest ne veulent pas voir de *French* dans l'Ouest; les *Frenchs* de Québec avec un certain nombre de l'Ouest ne veulent pas voir émigrer de *French* dans l'Ouest, les gouvernements qui se succèdent ne font qu'ajouter un couplet à la vieille chanson: "Bonnet blanc, blanc bonnet."

Pendant ce temps, on fait de la propagande à l'étranger per fas et nefas, on ne refuse personne, Juifs, Mahométans, Allemands, Turcs, Doukhobors, etc., tous ont droit de cité avec les exemptions refusées aux gens du pays et nos gens de Québec, respectueux des ordonnances ecclésiastiques, épouvantés par la distance et encore plus par les sornettes débitées à dessein sur le compte de l'Ouest, filent vers les Etats-Unis, d'où ils ne reviennent pas. Et l'on est satisfait, vu que l'on a empêché ces compatriotes d'aller dans l'Ouest, tout en leur traçant et même facilitant le chemin de l'exil. C'est point pour point et mot pour mot ce que disait un curé des environs de Montréal, lorsqu'il entendit dire un jour qu'un de ses paroissiens avait l'intention d'aller rejoindre ses 10 frères et soeurs déjà bien établis dans deux ou trois de nos florissantes paroisses canadiennes-françaises du Manitoba. "Ne vous contentez pas des fricots ordinaires, faites des banquets, etc... les mauvaises récoltes viendront alors vous serez obligés de prendre votre paquet et de vous en aller aux Etats, même dans le Nord-Ouest."

Voilà la mentalité par trop générale établie à demeure dans Québec depuis 50 ans, inutile de chercher ailleurs les causes néfastes des résultats encore plus néfastes qui ont présidé à l'état de choses actuel: les nôtres verront, mais un peu tard peut-être, qu'ils ont été les artisans du malheur d'un grand nombre de leurs compatriotes par leur courte-vue, leur provincialisme étroit, leur patriotisme de clocher mis au service d'une cause indigne d'un si grand zèle. En attendant, cessons nos luttes fratricides, unissons-nous, gardons les nôtres chez nous. Et, n'en déplaise à certains journaux de langue française de Québec et à certains autres de langue anglaise de l'Ontario, vaut mieux 100,000 Canadiens dans l'Ouest que 50,000 de l'autre côté de la frontière.

CANADIEN.

Le Marché

Le 29 janvier.

Bouvillons—

Excellents	$5.50—$6.00
Bons	$4.25—$5.25
Moyens	$3.75—$4.00
Ordinaires	$2.00—$3.50

Bouvillons engraissés—

De choix	$4.50—$5.00
Bons	$3.50—$4.25

Bouvillons à engraisser—

De choix	$3.75—$4.25
Bons	$2.75—$3.50

Boeufs de travail—

Bons	$3.00—$3.50
Moyens	$2.50—$2.75
Ordinaires	$1.50—$2.00

Taureaux—

De choix	$2.50—$3.00
Bons	$1.75—$2.25

Taures de boucherie—

De choix	$4.50—$5.00
Bonnes	$3.25—$4.25

Taures à engraisser—

De choix	$3.00—$3.50
Bonnes	$2.50—$2.75

Veaux—

De choix	$7.00—$8.00
Bons	$5.00—$6.50
Ordinaires	$3.00—$4.00

Vaches de boucherie—

De choix	$3.75—$4.00
Bonnes	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.50—$2.75
Pour conserves	$1.50—$2.25

Moutons—

Bons	$5.00—$7.00
Ordinaires	$3.00—$4.00
Agneaux	$9.00—12.00
Ordinaires	$6.00—$7.00

Porcs—

D'après la nouvelle classification du gouvernement fédéral.

Bacon de choix	10.17½
Porc épais	9.25
Lourds	8.25
Très lourds	7.25
Porc d'étal	9.00
Légers	9.00
Inférieurs	5.25
Truies No. 1	7.25
Truies No. 2	6.65
Verrat	4.25

PRODUITS

Nota. — Comme le Winnipeg Produce Exchange a cessé de fonctionner, nous donnerons les prix du beurre et des oeufs tels que fournis par les courtiers (brokers). Ces prix seront toujours approximatifs car ce marché est sujet à de très rapides fluctuations.

Beurre, oeufs et fromage—

Crémerie F. O. B. Winnipeg, approximatif .... 39 à 40

OEUFS

Oeufs. Expéditeurs de la campagne. approximatif F. O. B. Winnipeg .... 25 à 26

Oeufs d'entrepôt 26 à 28. Absolument frais pondus. Prix du fermier .. 38c

Patates—

Lot de 10 minots. Le minot .. 50c à 60c

Au char F.O.B. Winnipeg. Prix au minot 40c

Farine—

Lake of the Woods—

Sac de 98 livres	$3.45
2 sacs de 49 livres	$3.50
4 sacs de 24 livres	$3.56½

Western Canada—Purity—

Sac de 98 livres	$3.45
2 sacs de 49 livres	$3.5[illegible]
4 sacs de 24 livres	$3.5[illegible]½

Ogilvie Royal Household—

Sac de 98 livres	$3.4[illegible]
2 sacs de 49 livres	$3.5[illegible]
4 sacs de 24 livres	$3.5[illegible]

Maple Leaf—Cream of the West—

Sac de 98 livres	$3.4[illegible]
2 sacs de 49 livres	$3.5[illegible]
4 sacs de 24 livres	$3.57

Alimentation—

Livraison de ville—

Son. La tonne	$21.00
Gru. La tonne	$23.00

Gruau—

Le sac de 80 livres	$2.85

Foin—

Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg.

Mil. No. 1	$17.00
Mil. No. 2	$15.00
Red Top No. 1	$12.50
Red Top, No. 2	$11.50

Volailles—

Préparées. F. O. B. Winnipeg

Oies	15 à 16
Dindes	18 à 20
Poulets 5 livres et plus	10 à 18
Vieux Coqs	8 à 10
Poulets. 5 livres et moins	14 à 16
Poules. 5 livres et plus	16 à 18
Poules. 4 à 5 livres	12 à 14
Poules. 4 livres et moins	8 à 11
Pigeons. La doz.	$1.25
Canards	14 à 16

L'ENVOI DE RENFORTS

Paris, 25.—Poincaré s'occupe activement de la situation de la Ruhr et particulièrement de l'envoi de renforts dans cette région.

Les chiffres officiels établissent qu'il y a actuellement dans la région de la Ruhr environ 45,000 soldats, 50 ingénieurs français douze italiens et le même nombre d'ingénieurs belges. D'autres seront envoyés sur les lieux le plus tôt possible. On sent la nécessité de grouper sous un seul commandement les forces techniques et militaires, et ceux qui sont dans l'entourage du premier ministre pensaient, hier soir, que le général Weygand assumerait bientôt cette charge avec le titre de Haut Commissaire de la Ruhr.

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, qui a contribué considérablement à l'organisation du groupe d'ingénieurs, visitera probablement la Ruhr sous peu afin de pouvoir faire un rapport par écrit au cabinet.

La rumeur circule ici que l'un des plus gros manufacturiers d'acier en France a été invité à aller dans la Ruhr, s'intéresse maintenant énormé- Poincaré est déterminé à opérer les industries allemandes de cette région tout comme les mines, si les Allemands ne veulent pas travailler.

Le public français qui ne fut pas surpris au début par l'occupation de la Ruhr, s'intéresse maintenant énormément aux développement qui se produisent chaque jour.

L'annonce de l'entrée des troupes dans la Ruhr n'a apparemment causé aucune réaction et les habitués des cinémas regardaient avec le plus grand calme les vues prises lors de l'entrée française. Maintenant les applaudissements éclatent dans toutes les salles chaque fois que se dessine sur l'écran la silhouette d'un soldat français dans le territoire occupé.

On affirme que M. Poincaré n'a pas modifié son attitude, que même sa poigne s'est faite encore plus ferme et qu'il est plus résolu que jamais à maintenir cette attitude, quelle que soit le résistance offerte par l'Allemagne.

DECLARATION DE MILLERAND

Paris, 25.—Le président de la France, M. Millerand, parlant hier devant une délégation de la Ligue des Patriotes qui avait à sa tête M. Maurice Barrès, lequel avait exprimé sa satisfaction d'avoir un gouvernement qui sait ce qu'il veut sur le Ruhr et comment il le veut, a déclaré: "Vous savez qui je n'ai accepté de venir à l'Elysée que pour maintenir et poursuivre en collaboration étroite avec les membres du gouvernement, une politique nationale que je me suis efforcé de définir en novembre 1919 et qui a commencé de se réaliser de janvier à septembre 1920."

Après avoir fait remarquer que la guerre avait été une grande école de fraternité et de tolérance pour les Français, et démontré quels droits Paul Deroulède, fondateur de la Ligue des Patriotes, avait à leur admiration et à leur reconnaissance, M. Millerand continua:

"La France victorieuse demande des vaincus le respect et l'application des traités rien de plus. Elle a décidé d'obtenir ces deux choses. Sa tenacité et son calme viendront à bout de toute résistance.

"Ce serait faire un trop grand honneur à la petite poignée de dévoyés ou de criminels qui s'excluent volontairement de la communion des Français, que de les croire capables de troubler ou de compromettre notre juste entreprise.

"J'ai une confiance dans la fermeté et le sang-froid du gouvernement. Ayez confiance en vous-mêmes.

DANS LA RUHR

Paris, 25.—Cinq détachements d'hommes préposés au service des trains, comprenant chacun 750 hommes, ont été envoyés dans la Ruhr à la suite de la grève partielle des cheminots allemands.

UN AN DE PRISON

Mayence, 25.—Herr Schutlus, président du département de finances, et le Dr Von Raiffeisen, président de l'administration des mines de l'état, arrêtés pour refus d'obéir aux autorités françaises, ont été condamnés, hier, par une cour martiale à un an d'emprisonnement. La sentence a cependant été suspendue.

$20,000 D'AMENDE

Mayence, 25.—Les six industriels allemands, Fritz Thyssen en tête, qui ont été arrêtés par les Français pour avoir refusé de se soumettre aux ordres donnés par les autorités d'occupation à propos des livraisons de charbon, ont été jugés et condamnés, hier par une cour martiale.

Dans chaque cas le tribunal a imposé une amende en francs. Le total de ces amendes représente $20,000 en monnaie américaine.

En Province

STE-ROSE DU LAC

Cela ne vous paraît-il pas drôle, amis lecteurs, de voir enfin apparaître une chronique de Ste-Rose? Que voulez-vous? Tant d'encre avait été versée sur les feuilles pendant tout l'été dernier, (une paroisse limitrophe nous avait même surnommée "La Bruyante Voisine") qu'il valait mieux, pendant quelque temps, rentrer dans l'oubli.

Les nouvelles? Il y en a beaucoup, mais je ne parlerai que des plus importantes.

Toute la paroisse se réjouit de l'arrivée de son nouveau pasteur, M. l'abbé Théoret qui, connue avant son arrivée de quelques paroissiens seulement, a su déjà s'attirer la sympathie et le respect de tous.

M. le vicaire, qui dirige nos jeunes joueurs de hockey, va, s'il continue, en faire une équipe redoutable. Ce sont de vraies petites mouches bourdonnantes qui se trouvent toujours dans les jambes de leurs adversaires. Savez-vous bien, que notre équipe "Sénior" en pâlit de terreur et d'effroi.

Nos parties de cartes qui chaque dimanche réunissent un grand nombre d'adeptes, remportent un succès qui je croyais plutôt problématique. La raison? Encore notre curé, qui a su attaquer notre point faible.

Il va cependant y avoir une interruption le dimanche 11 février, car nous aurons, ce jour-là, une grande soirée théâtrale. Comme d'habitude, M. le Dr H. Gosselin dirigera la partie musicale. Puis nous aurons:

"Le Faux Mendiant", comédie jouée par nos jeunes.

"Absent Minded", comédie anglaise.

"Mon Isménie", comédie française de Labiche.

Seulement, je vous préviens, charitablement à l'avance, de ne pas oublier vos mouchoirs car les pleurs de rire que vous allez verser pourraient vous empêcher d'y voir clair.

Venez donc en foule ce jour-là, vous ne perdrez pas votre temps, et vous ferez une bonne oeuvre.

Et maintenant, je signe:

"Jean Sème".

LORETTE

Lorette! Cette paroisse existe encore? A en juger par son long silence on l'aurait cru effacée depuis longtemps de la Mappe du Manitoba.

Si elle vit? Est-il preuve plus évidente qu'elle vit et surtout qu'elle veut vivre que d'y voir les jeunes gens convoler?

Mais oui! Et du même coup ce sont quatre jeunesses robustes et courageuses qui donnent l'exemple à leurs "amis."

En effet, mercredi, le 24, M. le curé bénissait deux mariages.

Manègre-Bélisle. Après une courte expérience de vie solitaire, M. Ernest Manègre en est vite venu à la conclusion que l'homme n'est pas fait pour se tenir maison à lui-même, et s'étant entendu avec Mlle Colombe Bélisle, pour qu'elle se charge de cette besogne. M. le curé bénit avec joie leur pieuse entreprise. Et depuis ce jour heureux, M. Manègre trouve que le soleil a plus que doublé l'éclat des rayons qu'il déverse dans sa maison.

Trudeau-Manègre. Ce même jour, et à la même cérémonie M. Georges Trudeau de l'Isle-des-Chênes conduisait à l'Autel Augustine Manègre, soeur de M. Ernest.

Aux deux heureux couples nos hommages et nos voeux de bonheur et de prospérité.

Souhaitons que leur exemple porte fruit. Car on dit qu'à Lorette ce ne sont pas les sujets qui manquent, mais les candidatures sont très lentes à surgir.

RECENSEMENT—

M. le curé a donné dimanche dernier le résultat du recensement fait au cours de sa visite de paroisse. Lorette a une population catholique de 784 âmes (une bagatelle de 221 de plus que ne marque l'Almanach français du Manitoba). De ce nombre, 674 sont Canadiens ou de langue française, les autres sont Polonais et Ruthènes.

Parmi les détails du recensement, M. le curé a fait connaître le nombre de personnes des deux sexes qui auraient dû, dans un passé, plus ou moins éloigné, avoir le courage et l'esprit de progrès et de patriotisme, dont ont fait preuve les jeunes gens Manègre, Bélisle et Trudeau, plus haut mentionnés. Mais n'insistons pas: Ce sont des petites misères intimes qu'il ne faut pas révéler au public en dehors de la paroisse.

SAINT-ALPHONSE

Le 6 février, il y aura à la salle paroissiale, une séance comique et musicale donnée par les jeunes gens de St-Alphonse, au profit du couvent. Le souper sera servi à 6 heures par les anciennes élèves du couvent.

[illegible] veillée. La séance sera trilingue, donc pour tous les goûts.

On se propose des parties de cartes pour les jours gras. Avis à la jeunesse désireuse d'avoir quelques amusements innocents avant d'entrer dans le temps si sérieux du carême. Il y aura des prix pour les gagnants.

SAINT-LEON

Mercredi, le 17 janvier à 9.30 heures avait lieu le mariage de Mlle Honora Payette à M. Antonin Jubinville.

La mariée fut conduite à l'autel par son père M. Esdras Payette et M. Narcisse Jubinville servait de témoin à son fils. La bénédiction nuptiale fut donnée par Mgr Jubinville, oncle du marié.

Durant la messe chantée par Monseigneur de jolis cantiques de circonstance furent rendus par Mlle M. L. Payette et M. L. Jubinville.

La mariée portait une jolie toilette de satin blanc avec voile et couronne.

Après la cérémonie les nouveaux époux ainsi qu'un grand nombre de parents et amis se rendirent chez M. Narcisse Jubinville où un délicieux dîner fut servi. A la table présidaient en face des mariés Mgr Jubinville, les RR. Pères de St-Léon et M. l'Abbé Poitras de Somerset.

Vers 5 heures tous se rendirent chez M. Esdras Payette où un magnifique souper fut servi.

Pour la soirée la mariée avait revêtu une toilette bleue Alice.

L'après-midi et la veillée se passèrent en chant, musique et déclamations.

Nous avons goûté spécialement de répertoire de Mgr Jubinville et M. Côté.

La veillée se prolongea jusqu'à une heure avancée du matin.

Un grand nombre de charmants cadeaux furent présentés.

Parmi les invités on remarquait Mgr Jubinville de St-Boniface, M. Jules Mercier de St-Jean-Baptiste et M. et Mme Xavier Jubinville, Mlle M. Louise Jubinville et M. Fréderic Jubinville de Letellier.

LA BROQUERIE

Dans la province de Québec, il y aurait 64 écoles ménagères où les jeunes filles vont apprendre, non seulement à lire, à écrire et à compter, mais aussi les multiples travaux de la maison et même de la ferme.

Dans ces écoles, elles ont à balayer, épousseter, laver la vaisselle, linge, meubles; à préparer des mets de toutes sortes; apprêter volailles; boeuf, porc, poisson; prendre soin de la basse-cour, des abeilles, du jardin potager et fruitier à tisser et à tresser des tapis, des couvertures de lit à confectionner des couvre-pieds, à filer, à tricoter, à ravauder des bas, repriser et raccommoder la lingerie et les vêtements; reçoivent des leçons de coupe, de couture et de science culinaire.

Si dans toutes nos campagnes du Manitoba, il nous était donné de posséder de pareilles écoles qui auraient pour but: d'habituer les femmes de demain à travailler, à s'occuper utilement et gentiment, du matin au soir, quel bienfait ne serait-il pas?

Pour nos garçons de la campagne, maintenant, il leur faudrait à eux aussi, des écoles qui les prépareraient à retourner au métier de leurs pères; sur les fermes où ils sont nés et où ils ont grandi. Je —veux dire les écoles où ils apprendraient nécessairement la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Mais, en outre, l'art de cultiver la terre, la science des animaux, le jardin potager, un peu de travaux industriels: la forge, la cordonnerie, la sellerie, la charpenterie, la menuiserie.

Des diplômes seraient décernés à la fin de l'année scolaire à nos chers enfants qui seraient heureux de continuer à vivre à la campagne si salutaire pour le corps et pour l'âme, au lieu d'aller habiter les villes qui sont déjà trop encombrées et où des dangers nombreux guettent ses victimes.

Depuis plusieurs années, nos gouvernants travaillent un peu quelques-unes de ces sciences mentionnées plus haut. Souhaitons qu'on aille encore plus loin dans cette voie si sage et si patriotique.

Que l'on ne craigne pas de dépenser de l'argent pour doter nos campagnes de semblables écoles. Ce serait un des principaux moyens employés pour enrayer le fléau du dépeuplement de nos campagnes aux dépens de villes, fléau dont se plaignent nos autorités au lieu de dépenser des millions et des millions de dollars pour faire venir des immigrants, souvent, plus ou moins désirables de la vieille Europe et d'ailleurs. Qu'on dépense plutôt cet argent, qui est le nôtre après tout, à garder nos colons chez nous en les encourageant financièrement et moralement, à garder nos Canadiens au Canada et pour le Canada.

D'autant plus que ces gens qui nous viennent de l'étranger à prix d'argent nous quittent parfois pour s'en retourner dans leurs pays respectifs après avoir amassé des économies chez nous.

On dit que le chat échaudé craint l'eau froide. D'après les rumeurs qui courent dans les journaux, nos gouvernants sembleraient faire mentir le proverbe.

Mais il faut voyez-vous payer nos dettes fabuleuses, combler les déficits de nos chemins nationaux et l'on compte pour cela sur les futurs immigrants pour soulager les pauvres épaules de Jean-Baptiste. Les attentes de nos grands hommes canadiens pourraient peut-être bien être déçues.

Qui vivra, verra!

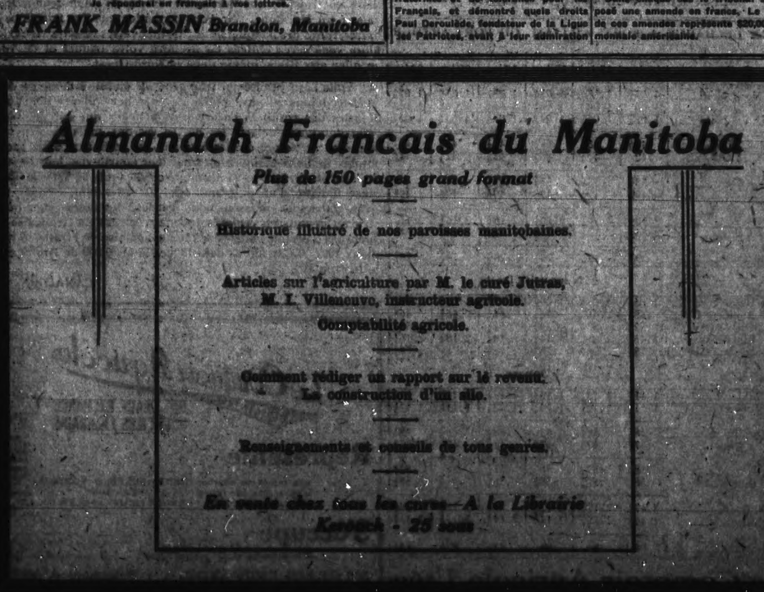
Amédée CLEROUX.

LETELLIER

Noces d'Argent de M. et Mme Horace Dansereau.

Dimanche, le 28 janvier, fut un jour de fête dans la paroisse. M. et Mme Horace Dansereau célébraient leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. La grande messe avait été chantée le matin en l'honneur des jubilaires. Le soir plus de 90 personnes, y compris MM. les abbés Lamy et Picton s'étaient données rendez-vous à St-Pie chez M. Dansereau. Un service à thé en argent fut présenté au nom des parents et des amis par l'oncle curé Jutras de Letellier, en des termes éloquents et appropriés à la circonstance. Par une heureuse coïncidence, Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, qui se trouvait à St-Jean-Baptiste ce jour-là se rendit chez les jubilaires sur l'invitation des organisateurs. Il va sans dire que sa présence rehaussa l'éclat de cette soirée en famille. On le pria donc de remercier, au nom de M. et Mme Dansereau, les donateurs du cadeau offert à l'occasion de leurs noces d'argent. Ca Grandeur loua avec tact les vertus et les qualités des jubilaires.

Une fête de famille, comme celle-là, où le père et la mère sont entourés de sept garçons et deux filles, ne doit pas passer sous silence, remarqua-t-il, tel est le désir de la Sainte Ecriture, et il n'y a rien de tel pour cimenter les liens d'amitié qui doivent exister entre les personnes d'une même paroisse. Aussi, il remercia cordialement l'organisateur en chef de cette fête, M. Edmond Comeault et souhaita aux jubilaires 25 autres années de bonheur de vie conjugale. Puis l'on s'amusa ferme jusqu'aux petites heures du matin, à chanter du Larrieu et à s'engager en vrais Canadiens. Et chacun s'est promis de revenir fêter les Noces d'Or des jubilaires.





LA SEMAINE

SEPT NAVIRES RUSSES AURAIENT SOMBRE

Manille, 26 jan. — On craint que sept vaisseaux russes portant plus de 800 réfugiés ne se soient perdus sur la route de Shang-Hai aux Philippines. On n'a pas entendu parler de ces vaisseaux depuis plus de deux semaines. Cinq vaisseaux de la flotte de l'amiral Stark sont à l'ancre près d'ici. Ces navires portent des réfugiés de Vladivostock.

L'amiral Stark se trouve à bord des navires qui ont trouvé un refuge temporaire dans l'anse de Bolinao. La petite flotte a obtenu la permission de ne faire qu'une courte escale aux Philippines.

LES FRANCAIS DANS LA RUHR

Mayence, 23 jan. — Le procès de Fritz Thyssen et des cinq autres magnats de l'industrie arrêtés dans la Ruhr, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajourné à neuf heures demain matin. On dit que le Dr Frederick Grimm, procureur des accusés, auxquels on reproche d'avoir désobéi aux injonctions des Français, a plaidé défaut de juridiction et incompétence du tribunal français.

On rapporte que le Dr Grimm a demandé qu'on réfère la cause au tribunal permanent de justice internationale dont le siège est à la Haye.

CELA POURRAIT DECLENCHER UNE GRÈVE GENERALE

Le quartier général français croit que la conviction et l'emprisonnement de ces grands propriétaires peut déclencher une grève générale dans tout le bassin de la Ruhr. Les ouvriers des usines de Thyssen, à Essen et à Muelheim, ont récemment annoncé qu'ils déclareraient la grève si leur patron n'était pas remis en liberté, mais ils attendent pour agir le résultat du procès. On croit que l'humeur de la population ouvrière de la vallée peut se manifester par une grève, si les industriels sont condamnés à la prison.

Les Français sont déjà prêts à répondre à une grève générale par l'isolement complet de la Ruhr et de la Rhénanie du reste de l'Allemagne.

LES MINEURS SONT AU TRAVAIL

Dusseldorf, 23 jan. — La majorité des houilleurs du bassin de la Ruhr sont encore à l'ouvrage, aujourd'hui, en dépit des ordres donnés par leurs chefs à Munster et à Elberfeld de déposer leurs outils.

LES ANGLAIS DEVRONT S'ABSTENIR

Londres, 23 jan. — Le gouvernement anglais a donné instruction à ses représentants militaires en Rhénanie de ne pas se mêler des arrestations et des expulsions de fonctionnaires allemands, de ne pas aider aux Français sous ce rapport et de ne s'immiscer dans aucun incident de cette nature.

Les directives sont très élastiques. Les commandants britanniques sur le Rhin peuvent eux-mêmes voir aux détails et s'adapter aux situations nouvelles à mesure qu'elles surgissent.

GRANDE INQUIETUDE A LONDRES

Londres, 23 jan. — L'inquiétude s'est répandue à Londres concernant la situation périlleuse de la Ruhr s'est accentuée encore à la nouvelle que les Français étendent leurs activités à la région de Cologne. La nouvelle que les Français avaient émis un décret d'expulsion contre les fonctionnaires allemands de la zone anglaise est parvenue à Londres trop tard pour que les journaux du matin puissent le commenter, mais les organes qui risquent quelques critiques paraissent croire que les troupes britanniques de Cologne peuvent être entraînées dans un nouveau conflit avec les Allemands.

PUNIS QUE PAR DES AMENDES

Mayence, 24 jan. — Fritz Thyssen et les cinq autres industriels allemands traduits devant un conseil militaire aujourd'hui, pour avoir résisté aux demandes de livraisons de charbon formulées par les Français dans la Ruhr ne seront punis que par des amendes. A la fin de la séance de l'avant-midi, l'avocat de la poursuite a déclaré qu'il vaudrait mieux user de clémence à cause des motifs patriotiques exposés par les accusés. Il a attiré l'attention du tribunal sur cette section des règlements édictés par le général Degoutte qui pourvoit à l'imposition d'une amende au cas où les Allemands refuseraient d'obéir aux commissions.

DEVANT LE TRIBUNAL

Mayence, 24 jan. — A neuf heures précises, ce matin, Fritz Thyssen et les cinq autres grands industriels de la Ruhr ont été conduits devant le tribunal militaire français pour répondre à l'accusation d'avoir refusé d'obéir aux ordres de la commission de contrôle française.

Le Dr Frédéric Grimm, avocat d'Essen, dont herr Thyssen a retenu les services, avait comme conseillers M. Wallack, d'Essent, Alfred Friedmann et herr Meumann, de Mayence, et M. Leclerc, de Nancy. Cet avocat a été nommé par l'armée française comme conseiller technique des Allemands.

Le colonel Debeugni, prévôt de l'armée française du Rhin, a ouvert les procédures en avertissant des spectateurs de s'abstenir de toute manifestation.

ON RECUSE LE CONSEIL MILITAIRE FRANCAIS

Le procès s'est instruit dès l'arrivée des accusés Thyssen, Kesten, Wuestenhoefer, Tangelmann, Olfe et Spindler. Les défenseurs déclinèrent leurs noms, prénoms, âges et autres particularités. On lut ensuite l'acte d'accusation. Le Dr Grimm chercha alors d'établir l'illégalité des arrestations et du procès. Il termina son argumentation en demandant au tribunal de se déclarer lui-même incompétent en la matière. Il étaya sa plaidoirie sur les conventions adoptées à la Haye en 1899 et en 1917 et sur la convention de la Rhénanie.

Le capitaine Bodin, avocat de la poursuite, a donné la réplique et le tribunal, après avoir délibéré privément pendant un quart d'heure, s'est dit compétent et a ordonné la continuation du procès.

ALLEMAND AVANT TOUT

On a questionné d'abord herr Thyssen. Le prisonnier a admis avoir refusé, le 18 janvier, d'obéir, à Bredeny, à un ordre donné par les autorités d'occupation qui demandaient qu'on leur livrât de la houille.

"Je suis Allemand", dit-il, "et ma conscience me dit de servir mon pays et d'obéir aux ordres de mon gouvernement. Rien ne justifiait l'entrée des défense nationale, va peut-être succéder à l'hon. M. Kennedy. M. Graham a déjà été ministre des chemins de fer et il gérait le département pendant la maladie de feu M. Kennedy. Dans ce cas, le nouveau ministre de la défense serait l'hon. T.-A. Low, ministre sans portefeuille. On mentionne aussi le nom de James Malcolm, député de North Bruce, Ont.

Une des rumeurs les plus intéressantes est elle qui prédit que l'hon. Georges-H. Murray, qui a abandonné son poste de premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, soit appelé au Sénat dès qu'il y aura un siège de libre.

L'IMPERTINENCE D'UN FONCTIONNAIRE PUBLIC

Ottawa, 26.—La lettre de M. Malugner, Consul d'Espagne du Canada, à M. R. Ferguson, fonctionnaire de la douane à Toronto, dont le texte photographié est publié aujourd'hui, est une preuve irréfutable de la mauvaise volonté et de l'impertinence de ce fonctionnaire public à l'égard d'un personnage officiel qui faisait usage du français, l'une des langues officielles du Canada.

L'honorable Jacques Bureau n'a pas été lent à donner une bonne leçon à cet officier supérieur des douanes de Toronto. Ce dernier prétend qu'il n'a pas voulu être grossier, mais ne connaissant que l'anglais il ne savait pas si la lettre en question était écrite en français ou en espagnol. Une erreur de ce genre est absolument impossible lorqu'on lit la lettre en question. Fait qui aggrave encore la position de Ferguson c'est qu'il avait un canadien français dans son bureau M. J.-A. Gendron qui lui succédé en attendant que cette affaire soit définitivement réglée. M. Gendron a été nommé premier commis temporaire par M. John-M. Bertram, percepteur en chef des douanes, à Toronto et non par le ministre.

Les journaux qui font du jaunisme, surtout ceux de Toronto, trouvent moyen de dénaturer les faits, de faire de Ferguson, orangiste, une victime des Canadiens-français. Personne ne peut nier la faute de Ferguson. Elle est d'autant plus grave qu'elle s'adressait à un membre du corps consulaire au Canada, à un personnage officiel.

Le devoir de M. Ferguson était d'accepter la lettre du consul sans regimber, et de lui répondre courtoisement en français, comme c'est le devoir de tout fonctionnaire de répondre soit à Toronto, à Québec, ou à Vancouver. M. Ferguson est à l'emploi du gouvernement canadien voir écrire à ses clients dans leur langue, et à plus forte raison quand la langue employée est le français. Celle-ci est la langue diplomatique [illegible] relations commerciales.

A cette considération générale s'ajoute une raison d'ordre national qui condamne la morgue ignorante de M. Ferguson. Au Canada, le français est langue officielle à l'égal de l'anglais: de là découle le devoir pour tout fonctionnaire de savoir les deux langues.

"Je tiens à ce que les employés de mon département agissent avec courtoisie à l'égard du public" a dit l'hon. Jacques Bureau en commentant la suspension Ferguson.

Le dossier de cette affaire est intéressant à examiner et prouve que l'honorable Jacques Bureau a agi énergiquement et sans parti pris sans considération politique. Ferguson est un libéral nommé aux douanes en 1905. La correspondance a été envoyée à M. Bertram par le ministre qui lui dit d'exiger de ses employés la plus grande courtoisie et la politesse dans leurs relations avec le public. Aucune raison ne peut justifier la conduite de votre commis en chef, remarque le ministre.

Dans sa lettre à Ferguson, le ministre lui fait remarquer qu'il a manqué de courtoisie, de civilité et qu'il doit le suspendre de ses fonctions en attendent de decider s'il doit ou non le remercier de ses services.

LA COMPAGNIE DE NETTOYAGE DUBOIS EST REORGANISEE

La compagnie de nettoyage et de teinture Dubois vient d'être réorganisée par J. Lindal de cette ville. C'est une société à responsabilité limitée, au capital de $20,000. et qui fera affaires sous le nom de Dubois Ltd. On fait de grandes dépenses pour améliorer l'installation. Le personnel qui était sous la direction de M. Dubois a été réengagé et rien ne sera épargné pour donner aux anciens clients de M. Dubois le meilleur service possible. M. Lindal qui prend lui-même soin de ce commerce a une longue expérience dans ce genre d'affaires. La Liberté lui souhaite plein succès.

LOI MARTIALE EN BAVIERE

Munich, 27.—La Bavière a été soumise aujourd'hui à une espèce de loi martiale afin d'empêcher les réunions de fin de semaine des Socialistes Nationaux et des Fascistes.

Herr Hitler, chef des Fascistes Bavarois a tout simplement refusé de se conformer à la demande du premier ministre von Knilling qui voulait que les chefs de ces groupes remettent à plus tard, les diverses assemblées qu'ils devaient avoir à la fin de cette semaine.

La police et la reichswehr ont promis leur appui au government.

LES TURCS REVIENNENT A LEUR POLITIQUE DE DEPORTATION

Athènes, 27. — Subitement les Turcs ont repris leur politique de déportations, en Anatolie, en dépit de la décision du gouvernement grec de ne pas admettre un seul réfugié en Grèce, en raison des épidémies qui ravagent actuellement le pays. Une dépêche de Constantinople dit que des autorités turques ont ordonné à 3,000 Grecs, de Trébizonde, de quitter l'endroit immédiatement, et de prendre place à bord de trois vaisseaux étrangers. La dépêche ajoute que ces réfugiés étaient renvoyés en Grèce à bord du navire "Ionia."

On a pris les arrangements nécessaires pour que le vaisseau se rende au camp hôpital de l'île Macronisi.

ROGERS NE VEUT QUE DEUX PARTIS

Winnipeg, 24.—Le parti agraire ne dit rien qui vaille au vieux lutteur conservateur, l'Hon. Robert Rogers, qui vient de se signaler de nouveau à l'attention du monde politique par une charge à fond de train contre les fermiers-unis dans une déclaration donnée hier à la presse.

M. Rogers dit que pas un conservateur ne devrait se laisser tromper par la pensée qu'il y a trois partis politiques dans le pays. MM. les Grain Growers, dit M. Rogers, voudraient nous faire croire qu'il y en a trois, mais le public sincère et fidèle au pays, reconnait qu'il n'y en a que deux: le parti libéral et le parti conservateur. Ce soi-disant parti progressiste qui n'est pas et n'a jamais été un parti politique légitime ne présente qu'une association de travailleurs libéraux actifs et bien entraînés. Ces vieux partisans se sont bien révélés toujours les mêmes; une fois le parti libéral rendu au pouvoir, ils ont cessé toute lutte.

L'ancien ministre des travaux publics fait aussi une charge contre les Grain Growers. Il dit que le rapport de l'audition des opérations des élévateurs depuis 5 ans a démontré que les producteurs de grain deviennent de plus en plus pauvres tandis que l'Association Drury, Crerar, Forke et compagnie plus en plus riche. Un rapport, dit-il, démontre que l'Association s'est appropriée un montant de plus de $600,000 d'"ouvrages" et de criblures, au détriment des producteurs de grain.

M. Rogers reproche ensuite sévèrement à Crerar d'avoir profité de son passage au ministère de l'agriculture pour augmenter de toute façon les charges imposées aux producteurs de grain et rendre encore plus lourd le fardeau qui pesait sur leurs épaules. C'est dû à qui, dit-il, si les fermiers ont souffert autant eux et leurs familles. Puis l'ancien ministre fédéral prêche le retour aux anciennes lignes de partis comme jadis croyant que cela sera dans le meilleur intérêt du pays.

LES BUREAUX DU C. N. R.

Ottawa, 24.—L'honorable George Graham, ministre intérimaire des Chemins de fer a déclaré qu'il n'y a encore rien de décidé quant à l'endroit où seront établis les quartiers généraux des Chemins de fer Canadiens et qu'il est faux qu'il a été décidé de les transporter à Ottawa. Cette déclaration a été faite en réponse à une autre de Sir Henry Drayton, ancien ministre des Finances, qui disait que le gouvernement avait décidé de transporter tranquillement tous les bureaux dans la Capitale. Quel que soit le site des quartiers généraux, Ottawa aura certainement quelques bureaux qui ne peuvent être situés ailleurs que dans la capitale.

LA CHASSE AUX ANARCHISTES

Paris, 24.—La police de Paris fait actuellement des enquêtes pour découvrir le groupe d'anarchistes que l'on tient responsable de l'assassinat de Marius Plateau, de l'"Action Française", par Germaine Berthon.

Des centaines de policiers, conduits par quinze chefs de district, ont fouillé les appartements de 22 personnes reconnues comme des anarchistes actifs, ainsi que les bureaux de trois journaux "La Fraternelle", "Le Libertaire" et "L'Union Anarchiste".

Les officiers ont mis la main sur des paquets de documents et de lettres, mais aucune arrestation n'a été faite jusqu'à présent. Cependant plusieurs radicaux sont placés sous une étroite surveillance, au cas où les autorités en auraient besoin prochainement.

L'assassinat de Marius Plateau a poussé le journal royaliste "L'Action Française" à demander, hier, des recrues pour les Camelots du Roi, ainsi que l'on appelle les groupes d'action directe que le défunt dirigeait.

Ces appel était inspiré en première page et le journal était entouré d'une bande noire en signe de deuil.

Germaine Berthon a donné assez de renseignements à la police pour lui faire croire que le crime fut purement politique et qu'il a été commis à l'instigation d'une organisation.

Une enquête a aussi été instituée, hier, dans le but de poursuivre les royalistes qui ont saboté les bureaux des journaux radicaux "L'Ere Nouvelle" et "L'Oeuvre", avant-hier soir, comme représailles, à la suite de l'assassinat du rédacteur de l'"Action Française". Des accusations de violation de domicile et destruction de propriété seront portées contre ces royalistes.

CONFLAGRATION MENACANTE DANS LES PAYS BALKANIQUES

Rome, 24.—Le correspondant à Belgrade du journal italien "Mondo" dit que le conflit dans la Ruhr et dans les autres parties de l'Allemagne va être le signal d'une conflagration dans tous les pays balkaniques. L'attitude de la France dans la Ruhr et les mesures qu'elle a adoptées pour forcer l'Allemagne à payer ce qu'elle doit, a inspiré au gouvernement de Belgrade une décision analogue au sujet de la Hongrie.

De son côté la Hongrie n'attend que le moment favorable pour attaquer la Roumanie, de concert avec la Bulgarie.

En outre, on assure que la Bulgarie a conclu un accord avec la Russie Soviet pour l'expulsion du territoire bulgare de tous les russes royalistes qui y ont cherché un refuge contre la révolution bolchéviste.

LE BUDGET DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 26.—En présentant le budget au Reichstag hier, le Dr Andreas Hermès, ministre des finances, a fait ressortir l'impossibilité dans laquelle il se trouvait actuellement de préparer un budget ayant une valeur pratique. La dernière dégringolade du mark, a-t-il, dit, avait fait disparaître le dernier espoir de présenter des crédits normaux.

Le ministre a déclaré que le budget ordinaire se chiffrait à 732,000,000,000 de marks et que le budget extraordinaire accusait des dépenses au montant d'environ 3,500,000,000,000 de marks. Le revenu était évalué à environ 2,200,000,000,000, ce qui laissait un déficit de 1,300,000,000,000 à 1,600,000,000,000 de marks.

Le Dr Hermès a violemment critiqué l'attitude de la France et ce qu'il a appelé le refus continuel de la France de traiter directement avec le gouvernement allemand. Il a déclaré que l'Allemagne était résolue à recourir à tous les moyens à sa disposition pour empêcher la France d'atteindre avec sa politique de violence les buts cherchés.

"Ce serait une disgrâce sans nom si, en présence de cette injustice criante, nous nous soumettions aux ordres militaires et collaborions à la tyrannie française en obligeant les régions occupées à exécuter des paiements ou des livraisons," a dit le ministre.

Le Dr Hermès n'a pas été tendre non plus pour la commission des réparations sous prétexte que celle-ci était à la solde de M. Poincaré. Il a ajouté que la même accusation pouvait être portée contre la commission de la Rhénanie.

CONTRE LE LUXE

BERLIN, 26.—Le gouverment allemand vient de lancer un appel à la nation sous la signature du président Ebert et du chancelier Cuno. Le gouvernement demande à la population de s'abstenir du luxe et de toute extravagance et de faire tous les sacrifices possibles dans l'intérêt du pays dont l'avenir et les libertés sont en jeu.

Les principaux établissemenst de commerce et de l'industrie ont fait un appel analogue aux patrons et aux ouvriers dans tout le Reich.

Entre-temps le gouvernment doit envisager un déficit allant de un trillion trois cent milliards à un trillion six cent milliards de marks.

Le départ des troupes américaines de la Rhénanie a causé un regret universel chez le peuple allemand.

LE GENERAL WEYGAND AURA L'AUTORITE SUPRÊME

PARIS, 26.—On apprend de bonne source que le général Weygand va être nommé haut commissaire de la région de la Ruhr dès que le gouvernment français aura réglé le différend survenu au sujet du choix d'un officier qui ne dépend pas directement du ministère de la guerre. On dit que M. Poincaré a désigné le général Weygand parce que le général Foch le recommandait.

Plusieurs militaires pensent comme M. Poincaré et soutiennent que l'occupation de la Ruhr n'est pas une entreprise purement française, mais une action interalliée, vue que la Belgique y prend part. Il faut donc qu'elle soit dirigée par une organization interalliée.

On fait remarquer dans les milieux bien renseignés que c'est naturellement le maréchal Foch qui organiser toute extension des opérations militaires, si celles-ci devenaient nécessaires. Il est donc tout à fait convenable de confier au chef d'état-major de [illegible] une mission économique à son origine, mais qui peut facilement devenir militaire.

Le déplacement des troupes françaises demeurera sous la direction du ministère de la guerre, du maréchal Pétain et du général Degoutte. Les fonctions du général Weygand consisteront à coordonner l'action des Français et des Belges.

DES EMEUTES A DUSSELDORF

DUSSELDORF, 26.—La fusillade intermittente que l'on entendait en différentes parties de la ville durant la nuit a cessé lorsque les patrouilles de cavalerie et d'infanterie française rétablirent la circulation dans les rues. A minuit un calme parfait régnait à Dusseldorf.

Deux Allemands auraient été blessés au cours de la manifestation exécutée au commencement de la soirée par la foule qui célébrait simultanément le retour de Fritz Thyssen et une grève de protestation de deux heures.

Le nombre des blessés est aussi peu élevé à cause des instructions qui avaient été données aux sentinelles et aux patrouilles de tirer en l'air et de ne faire feu pour tuer que si la foule refusait de se séparer.

Chaque fois, que les carabines françaises se faisaient entendre, la populace se mettait à couvert. Une pluie abondante, qui commença à tomber à dix heures, amortit l'ardeur belliqueuse des patrouilles allemandes.

Les Français ne se font pas d'illusion sur la gravité de la situation. Deux autres corps d'armée ont été dépêchés d'Alsace-Lorraine.

LA LOI MARTIALE SERAIT MISE EN VIGUEUR

Il se peut que la loi martiale soit immédiatement déclarée, si l'on tente de répéter les manifestations d'hier soir.

Le télégraphe a recommencé à fonctionner à huit heures, hier soir, mais la grève des cheminots dure encore.

Les rapports des autres villes de la Ruhr font savoir que Dusseldorf et Essen constituent les deux foyers des désordres. Le général Fournier n'a prévenu une sérieuse insurrection à Essen qu'en faisant venir le bourgmestre Luther et en lui montrant sur une carte militaire de la ville quatre cercles rouges désignant la position des troupes franco-belges.

"Dites à vos concitoyens qu'ils doivent s'abstenir d'attaquer nos troupes, sinon nous ouvrirons le feu sur le reste de la ville," déclara le général Fournier au bourgmestre.

BEAUCOUP DE SANG-FROID

La manifestation de Dusseldorf s'est produite près de l'hôtel Bridenbacher, réquisitionné pour les officiers français. Ces derniers ont fait preuve d'un grand courage devant les insultes qui pleuvaient sur eux. Un colonel désarma son aide-de-camp qui avait tiré un révolver et qui était prêt à faire feu sur la foule.

"Attendez mon ordre pour tirer," cria le colonel à son aide-de-camp. Ce dernier obéit à contre-coeur, en murmurant: "Vous ne ferez jamais rien de bon avec ces gens s'ils ne vous craignent pas." Ses supérieurs ont vraisemblablement accepté l'opinion du subalterne, car ils semblent plus résolus à rendre l'occupation réellement militaire.

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, est retourné à Paris, hier soir, mais le général Weygand, chef d'état-major du maréchal Foch, est resté en arrière.

Les Français avouent que la cour martiale de Mayence a commis une erreur en permettant à Fritz Thyssen de retourner dans la Ruhr. Son arrivée a été le signal des mobilisations secrètes de jeunes gens en Rhénanie et dans la Ruhr.

Cent mille ouvriers de la Ruhr seraient en grève, aujourd'hui. C'est un peu moins de 20 pour cent du total.

La vie économique de la région est presque paralysée.

Les Français, après deux semaines d'occupation, n'ont pu obtenir assez pour payer leurs dépenses et entretenir leurs troupes.

"Nous nous préparons à une longue occupation et nous faisons venir des cheminots du nord de la France et des mineurs du Pas-de-Calais", a-t-on déclaré officiellement au quartier général français.

"Il faut que ça casse. C'est à l'Allemagne à céder, car la France ne cédera jamais."

ULTIMATUM AUX TURCS A LAUSANNE

Lausanne, 26. — Mercredi prochain, le 31 janvier, les Alliés remettront à la délégation turque un traité qui ressemblera beaucoup à un ultimatum. Si le 2 février les Turcs n'ont pas signé ce traité, la conférence s'ajournera.

En faisant connaître cette décision, hier, les Alliés ont nié qu'une telle attitude comportait une rupture de la conférence. Ils ont affirmé qu'ils seraient disposés à revenir à Lausanne plus tard, aussitôt que les Turcs feraient connaître leur intention de signer le traité.

Le gouvernment français a pleinement endossé ce plan. Le premier ministre Poincaré a télégraphié son approbation à M. Bompard chef de la délégation française.

Le différend qui s'est élevé autour du territoire pétrolifère de Mossoul a été référé à la ligue des Nations, hier, par Lord Curzon, comme étant une question menaçante pour la paix internationale, et le comte de Balfour défendra la cause britannique devant les conseil, de la Ligue, à Paris, la semaine prochaine.

Ismet Pacha a refusé de parler, hier, au sujet de l'ajournement de la conférence.

LE CABINET FEDERAL

Ottawa, 26.—On parle beaucoup dans la capitale d'un remaniement prochain du cabinet King par suite du vide creusé par la mort de l'hon. W. C. Kennedy.

Lorsque le nouveau ministre des chemins de fer sera nommé, il y aura aussi, pense-t-on, d'autres changements. On dit qu'un ou deux des ministres vont aller à d'autres départements et qu'un nouveau membre entrera dans le ministère.

Il se peut que l'hon. D.-D. MacKenzie, Solliciteur-Général, accepte le poste de juge à la suprême de la Nouvelle-Ecosse. Cette vacance existe depuis quelque temps et on a annoncé que la nomination du nouveau titulaire ne se ferait point avant le retour d'Europe de l'hon. M. Fielding, vétéran de la politique de la Nouvelle-Ecosse.

On avait auparavant offert la position à l'hon. M. MacKenzie et il est probable qu'il va quitter prochainement l'arène politique pour l'accepter.

On laisse entendre que l'hon. Georges-P. Graham, ministre de la

LA RESISTANCE ALLEMANDE

Dusseldorf, 27. — Les Français s'attendent incessamment à une recrudescence de la résistance allemande dans les régions occupées. A une conférence qui a eu lieu hier, des chefs de la police, des bourgmestres et des hauts fonctionnaires d'Etat, on a discuté les moyens d'opposer une résistance plus active à l'occupation. En conséquence, le Dr Gruetzner, le président de la Prusse rhénane, a été arrêté. Il a été remis plus tard en liberté, mais sur la menace de se voir arrêter de nouveau s'il refusait de se plier aux ordres des Alliés.

Les Français seraient prêts à tous les développements. De nouveaux régiments sont arrivés dans la ville, qui est pratiquement sous le régime de la loi martiale.

Les rapports que les Français ont l'intention de mobiliser plusieurs nouvelles classes d'hommes, indiquent la détermination du gouvernement français à obtenir satisfaction de l'Allemagne. On ne s'attend à aucun mouvement sérieux de troupes avant le 31 janvier, date où la créance de l'Allemagne, pour 500 millions de marks-or, deviendra due.

L'industrie et le commerce sont sérieusement ennuyés par la grève des employés de chemins de fer, et les Français vont tenter d'exploiter eux-mêmes les divers réseaux, aussitôt après l'arrivée des hommes qu'ils ont mandés de France et d'ailleurs. Il est possible qu'ils essayent aujourd'hui.

Ayant organisé leur système de communication du côté de Neuss, de façon à ne pas passer par Cologne, les autorités d'occupation ont averti Berlin qu'elles ne pouvaient voir aux trains de ravitaillement, et que, la famine pourrait s'ajouter aux présentes difficultés de la Ruhr.

PROCHAIN MARIAGE

On nous annonce pour le 6 février prochain le mariage de M. Octave Bredour, Transcona, à Melle Antoinette Dupas de St-Boniface.

CANDIDATE DU VOYAGEUR

Le club de raquetteurs de Voyageur a choisi comme candidate Melle E. Seneze. Les membres du club font appel à tous leurs amis afin d'assurer le triomphe de leur candidate.

UNION NATIONALE METISSE

L'Union Nationale Metisse, Cercle central, a tenu son assemblée annuelle le 28 courant, chez M. Alexandre Nault, à Fort Garry.

De nombreux membres des environs y assistaient et les délibérations de la réunion se firent avec beaucoup d'entrain et d'enthousiasme sous la présidence du maître de céans M. Alexandre Nault.

L'assemblée ratifia à l'unanimité le bon travail fait par le Conseil général et le Comité Historique durant l'année écoulée et leur vota des remerciements chaleureux.

On procéda ensuite à l'élection des officiers de l'Association pour l'année courante qui donna le résultat suivant:

Président-honoraire: M. Roger Goulet; Président-général: M. Samuel Auguste Nault, de St-Boniface; 1er Vice-président: M. Louis E. Carrière, de St-Pierre, Man.; 2e Vice-président: M. Simon Marchant, de St-Norbert, Man.; Secrétaire-Trésorier: M. Denis Goulet, de St-Boniface; Secrétaire Archiviste et auditeur: M. Camille Teillet, de St-Vital, Man.

Membres d'honneur: M.M. André Nault, père, (Fort Garry), Horace Chevrier, Martin Jérome, André Nault, (Thibaultville, Man.) Son Honneur le Juge L. A. Prud'homme et M. A.-A. de Tremaudan.

On choisit ensuite un comité qui devra s'occuper d'organiser immédiatement une série de parties de carte à St-Boniface, au même endroit que l'année dernière.

Le produit de ces parties de carte servira à défrayer la solde des frais encourus relativement à la nouvelle croix que l'Union est à faire construire à St-Norbert, en commémoration des événements de 1869-1870.

La date de la première partie sera annoncée dans les journaux.

A LA MAISON BLANCHE

La Maison Blanche qui a été visitée par un incendie le 31 décembre vient de réouvrir ses portes. Il lui reste un stock de $40,000 à $50,000. La plus grande partie de ces marchandises n'est pratiquement pas endommagée. Voici une occasion d'acheter des marchandises et de faire vos provisions pour tout l'année à des prix [illegible].

Quel est le plus grand ennemi des poissons? — Le jutte, puisqu'il pêche sept fois le jour.

GRANDE VENTE de FEU

pour dix jours seulement

commencera

JEUDI, 1er FEVRIER

Nous devons vendre tout ce qui est resté après le feu, en bon état ou non, à des prix de sacrifice comme vous n'en avez jamais vus — Nous ne mentionnons que quelques-unes des occasions offertes.

Robes en "homespun". Pour dames. Prix régulier: de $6.50 à $10.00. Endommagées. Spécial: **$1.00**

Robes en serge, tricotine et soie. Pour dames. Prix régulier: de $15.00 à $25.00. Endommagées. Spécial: **$3.00**

Manteaux en drap. D'hiver. Pour dames. Un peu endommagés. Régulier: de $15.00 à $30.00. Spécial: **$5.00**

Manteaux d'hiver. Pour dames. Collet et poignets en fourrure. Manteaux en peluche. Un peu endommagés. Régulier: de $35.00 à $50.00. Spécial: **$10.00**

MARCHANDISES A LA VERGE réduites de moitié et plus

Habillements pour homme. Pas endommagés. Tweed. Régulier: de $15.00 à $20.00. Spécial: **$7.95**

Paletots d'hiver. Pour hommes. Tweed. Pas endommagés. Régulier: de $20.00 à $25.00. Spécial: **$10.00**

Bottines. En cuir. Pour hommes. Brun et noir. Régulier: de $5.00 à $6.50. Pas endommagés. Prix spécial: **$2.75**

Bottines pour dames. Chevreau ou en cuir mat. De la meilleure qualité. Régulier: de $8.00 à $12.00. Pas endommagés. Prix spécial: **$3.45**

VENEZ ! VENEZ !

En foule profiter des très bons marchés offerts à cette vente.

Durant cette vente, nous n'accepterons pas de commandes par la poste ou C.O.D.

LA MAISON BLANCHE

Magasin à rayons

11-19 avenue Provencher, St-Boniface — Téléphones N 1183-N 1184

Belles économies, jeudi, dans cette vente de marchandises canadiennes

PREMIER ETAGE

Services à thé. Très beau placage d'argent. Théière, sucrier, crémier. Plus de huit différends modèles offerts à votre choix. Jeudi 9.95

Seulement 14 plateaux de 14 pouces, pour ces services à thé. A un prix très économique. Jeudi 4.95

Seulement 40 casseroles. Intérieur en Pyrex. Monture en placage d'argent joliment ajouté. Trois modèles offerts à votre choix. Il y a les types oval et rond de 8 et 9 pouces. Jeudi 4.95

Plateaux à pain. Placage d'argent avec dessus le mot "Bread". Valeur très extraordinaire. Jeudi 2.95

Plateaux à sandwiches. Placage argent. Choix de deux modèles ajourés. Jeudi 1.95

Pots pour petites fougères ou fleurs. Monture en placage argent joliment ajouré. Un très joli morceau d'ornementation. Jeudi 1.25

Vases en verre. Monture en placage d'argent. A un prix de solde. Jeudi .... .95

Véritable "Pullover" en peau de daim. Pour dames. Résisteront aux plus durs usages. Couture trépointe et bien faite. Jeudi: la paire 1.50

Mitaines pour homme. Doublure de laine. Bonne qualité de suède et de peau de chèvre. Souples et remarquablement chaudes. Doublure en épais coton ouâté. Courroie et fermoir dôme. Nuances: gris et tan. Toutes les pointures dans ce lot. Jeudi: la paire 1.68

Gants doublés pour garçonnets. Gants qui font bien et sont chauds. Peau de chèvre et suède. Doublure ouatée. Agrafe dôme au poignet. Nuances: brun et gris Pour enfants de 6 à 12 ans. Jeudi .... .89

Chaussettes de travail. Pour hommes. Tricot domestique. Ce qu'il faut pour l'hiver et les premiers jours du printemps. Epais tricot 3/1 côtes. Jeudi; 3 paires pour 1.00

Bas "worsted" pour enfants. Epais et tout laine. Jeudi: 3 paires pour 1.00

Belles chemises négligé pour hommes. Marque Arrow. Bonnes nuances qui ne déteignent pas. Jeudi 13.00

Chandails tout laine. Pour garçonnets. Pour 6 à 14 ans. Jeudi 1.95

Faux-cols mous. Marque Tooke. 200 douzaines. Lignes désassorties et grandeurs. Jeudi: le faux-col 18c; 2 pour .... .50

Combinaisons pour hommes. Epaisses. Tout laine. Côte blanche. De légères reprises et un peu de décoloration expliquent le bas prix que nous demandons pour ces combinaisons. Jeudi 1.65

Echarpes pour dames. Fibre de soir. Jeudi 1.50

Paletots M. C. pour hommes. Imitation de buffalo. Régulier: $22.75. Jeudi 15.00

Mitaines et collets M.O. en fourrure. Pour hommes. Régulier: $4.75. Jeudi 2.95

Norfolks Junior. Jeudi 2.95

Casquettes d'hiver. Pour garçonnets de 3 à 7. Jeudi 4.95

Serviettes en papier. Serviettes Onliwon. Jeudi .... .29

220 feuilles de papier ciré. Jeudi .... .25

DEUXIEME ETAGE

Jupes pour dames. Drap Prunella tout laine. Modèles à plis. Jeudi 7.50

Tuxedos en tricot de fantaisie. Plus modèles. Tricot de poids léger. Garniture de fibre de soir. Jeudi 3.95

Jupes pour dames. Velours à plaids tout laine et belle serge nourveauté. Tissus de première qualité. Modèles sport unis. Jeudi 5.75

Blouses américaines pour fillettes. Jean blanc. Jeudi .... .95

Blouses en crêpe de Chine. Jeudi 4.95

Blouses en soie. Jeudi 5.95

Chapeaux en satin. Echantillons. Jeudi 7.50

Pantoufles pour dames. A courroire. Chevreau noir. Jeudi 2.75

Oxfords pour dames. Chevreau noir et brun. Modèles convenant pour tout temps et offerts à un prix qui provoquera une course. Jeudi 2.95

TROISIEME ETAGE

Casseroles avec bord replié. Jeudi .... .98

Bouillottes avec coucercle. Jeudi .... .98

Bouillotets pour conserves. Jeudi .... .98

Vases de nuit. Blancs. Jeudi 1.75

Bouillottes à patates. Blanches. Jeudi 1.18

Bouillottes Savoy. Jeudi 1.18

Grosses cuillers. Jeudi .... .63

Bols à laver. Jeudi .... .48

Chaudrons à bouilli. Jeudi .... .48

Bidons à déchets. Pour cuisine. Jeudi .... .68

Baquets à eau. Blancs. Jeudi: 1.20

Vases de nuit. Email blanc. Grands. Jeudi .... .78

Couvercle pour vases de nuit. Jeudi .... .25

Bouillottes convexes. Email blanc. Jeudi 1.95

Cruches à eau. Email blanc. Jeudi 1.00

Théières. Globe. Email blanc. Jeudi 1.00

Théières. Email blanc. Jeudi: 1.55

Chandails blancs. Tricot Jumbo. Tailles: 36 à 40. Jeudi 6.65

Chandails "Pullover". Tout laine. Pour hommes. Tailles: 36 à 40. Jeudi 3.25

Rauquettes pour fillettes et garçonnets. Dimensions: 10x33. Jeudi la paire: 1.95

Bols pour délayer. Grès. 8 pouces. Jeudi .... .12

Bols pour délayer. Grès. 10 pouces. Jeudi .... .17

Tasses à flan. Grandeur moyenne. Nuances jaune. Jeudi: 6 pour .... .35

Cruches. Grès jaune. Jeudi .... .29

Jarres avec couvercle en grès. Jeudi .... .19

Jarres à gelée. Grès. Anneléez. Jeudi .... .09

"Orr's Holloway Post Grate Bar with Bridge". Régulier: $10.00. Jeudi 6.95

Malles américaines. 24 et 26 pouces. Cuir brun et roussi. Jeudi 9.50

"Club Bag". Cuir. 18 et 20 pouces. Jeudi 7.50

QUATRIEME ETAGE

Corsets. Marque O. C. Buste: 22 à 28, 31 à 36. Jeudi 2.39

Lingerie pour dames: robes, "Step-ins", valeçons, cache-corsets, chemises et bouffantes. Jeudi .... .49

Sous-vêtements d'hiver. Pour enfants. Pour 6 à 12 ans. Régulier: 95c et $1.70. Jeudi .... .39

Coton circulaire. Pour oreiller. Régulier: 53c. Jeudi: la verge .... .42

Flanelette rayée. Régulier: 25c. Jeudi: la verge .... .19

Serviettes à bain. Blanches. Jeudi: la paire .... .85

Madapoline. Régulier: 45c. Jeudi: la verge .... .35

"Batts". Mélange de laine et de coton. Régulier: $3.50. Jeudi 2.50

Coton. Solde. Jeudi: la verge .... .10

Homespun à rayures. Nouveauté. Tout laine. Largeur: 54 pouces. Jeudi 1.65

Robes d'intérieur. Pour dames. Grandeur: 34 à 44. Jeudi 3.50

"Rompers" étampés. Jeudi .... .80

Centres et écharpes. Jeudi .... .49

Dessus de coussins. Etampés. Jeudi .... .39

Robes en beau piqué. Etampés en patrons de broderie simple. Jeudi .... .79

CINQUIEME ETAGE

Carrosses en bois. Pour poupée. Régulier: $2.95. Jeudi 1.95

Carrosses pour bébés. 10 seulement. Jeudi 19.85

Cretonnes et chintz turcs. Tous 36 pouces de large. Jeudi: la verge .... .23

Rideaux en marquisette. Largeur: 34 et 35 pouces par 2¼ verges de long. Jeudi: la paire 3.70

Marquisette ou voile, dentelle ou insertion. Largeur: 36 pouces. Jeudi: la verge .... .48

Tapis en linoleum. Jeudi 5.00

Beaux tapis en "oil cloth". Grandeur: 6x9. Excellent pour salles de bain et chambres à coucher. Régulier: $6.75. Jeudi 5.00

"Oilcloth" pour planchers. Plusieurs modèles. Largeur: 6 pieds. Régulier: 50c. Jeudi: la verge carrée: .... .42

SIXIEME ETAGE

Salle à diner. Style moderne. Neuf pièces. Jeudi 180.00

Salle à diner. Noyer américain fini satiné. Neuf morceaux. Régulier: $328.00. Jeudi 250.00

Chambre à coucher. Noyer noir, fini satiné. Six pièces. Régulier: $410.00. Jeudi $325.00

Chambre à coucher. Solide noyer noir américain. Fini profondément mat et satiné. Sept articles. Régulier: 825.00. Jeudi 655.00

Peinture à maison. Jeudi: la pinte .... .65

Brosses. Serties dans caoutchouc. Largeur: 2 pouces. Jeudi .... .35

Brosses pour cirer. Jeudi 2.95

Miroirs à paneaux. Moulure en or éteint. Jeudi 3.50

Papier peint. En relief. Jeudi: le rouleau .... .29

Magasin ouvert de 8.30 a.m. à 5. p.m. Samedi de 8.30 a.m. à 1 heure p.m.

THE T. EATON Cº LIMITED — WINNIPEG — CANADA

Magasin ouvert de 8.30 a.m. à 5. p.m. Samedi de 8.30 a.m. à 1 heure p.m.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum 25 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

DEMANDE A LOUER, à moitié, une ferme dans une paroisse française. Le propriétaire devra fournir grain de semence. Albert Montpetit, Elm Creek, Manitoba.

ON DEMANDE A LOUER une terre avec bâtisses et pacage pour faire de la culture mixte près de la gare. S'adresser à "La Liberté".

A VENDRE OU A CHANGER. — Pour des chevaux, machines aratoires, auto, engine à gazoline.

Maison de cinq pièces, située à 30, Ritchot, St-Boniface.

Prix: $2,200.00. Peu de comptant. Balance comme loyer facile. S'adresser à W. P. 30, Ritchot, St-Boniface.

DESIRE ACHETER une bonne terre 160 acres, culture mixte, avec ou sans roulant dans paroisse française. Répondre aux bureaux de "La Liberté".

Un jeune fermier de la province de Québec désireux de s'établir au Manitoba, voudrait d'abord ouvrir un petit commerce de tabacs canadiens dans un grand centre à la campagne. Ce serait pour lui un moyen de se familiariser avec l'Ouest, d'étudier nos conditions avant que de se placer sur une terre.

Prière d'indiquer un logement (petit magasin) pour ce commerce avec le prix du loyer et autres informations. Adressez "La Liberté" Casier 3151, Winnipeg, Man.

TERRE A VENDRE ou à louer (moitié prix). 4 milles de la gare de Ste-Anne des Chênes, 30 acres prêts à être ensemencés. Le reste en mil. S'adresser à J.-B. Lauzon, 339, William, Winnipeg.

[illegible] J. [illegible]OLLON demande de petites [illegible] de livres à faire ainsi que des traductions en Français, Anglais et Espagnol. S'adresser 52, rue Margaretta. Tél. A8182

FROMAGERIE A VENDRE — Complète avec bâtisse ou l'outillage seulement. Conditions avantageuses. S'adresser à A.-N Dumaine, Saltel, Man.

INSTITUTRICE bilingue demandée immédiatement pour l'école séparée de Rainy River, Ont. Aussi bien qualifiée que possible. $30 par mois. S'adresser au Rév. M. Bélanger, Sec.-Trés.

GRAINE DE TREFLE D'ODEUR à vendre fleuri blanc net. 9 sous la livre, sac pas compris. S'adresser à J.-L. Gagné, Carey, Man.

SI VOUS avez besoin de garde-malade, adressez-vous au No. 207, rue St-Jean-Baptiste. Téléphone: N 1572.

SERVANTE. — On demande une servante pour ouvrage général. S'adresser à U.-A. Dionne, 105, rue Masson, St-Boniface, Man.

A LOUER 2 chambres dans le haut d'une maison privée. No. 195 Notre-Dame. Eclairées, chauffées et eau fournie. Possession immédiate. S'adresser à No 195, rue Notre-Dame, St-Boniface.

A LOUER à un bon mécanicien le garage de La Salle avec son outillage. S'adresser à Jos. A. Cosmier, La Salle.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone A 8870.

R. P. A. Normandin, O.M.I. curé, R. P. Pilon, O. M. I. vicaire.

Messes: le dimanche: 7 h. 30 et 9 h. Grand'messe à 10.55 h. Office du soir: Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et 8 h. 30.

CAFE OLYMPIA

114 rue Donald, (près d'Eaton). Le café OLYMPIA est réputé pour l'excellence de sa cuisine. Son service est irréprochable et ses prix sont modérés. Nous parlons français.

JOS. BADALI, Gérant.



Tél. N 6586 — 191, Portage Est — WINNIPEG

Prenez avantage des prix d'automne et n'attendez pas à plus tard [illegible]

A. LEVESQUE, Gérant. Charles LANTHIER, Propriétaire.

LES 7 VAISSEAUX QUE L'ON CROYAIT PERDUS ARRIVENT

Manille, 26 jan. — Sept vaisseaux de la flotte de réfugiés de Vladivostock commandée par l'amiral Stark, chef antisoviet, sont aujourd'hui à la quarantaine de Mariveles, Philippines, pour inspection et désinfection. Trois autres vaisseaux sont censés être partis de Formose tandis que les deux autres sont revenus vers Shanghai ou Darien.

Les vaisseaux qui sont à Mariveles ont à bord 500 officiers en membres d'équipage, 82 femmes, 47 enfants et neuf vieillards, dont quatre prêtres de l'église grecque.

Les réfugiés demeureront à Mariveles jusqu'à ce que le gouvernement des Etats-Unis en dispose. Ils ont probablement assez de nourriture pour plusieurs semaines, et la croix rouge leur a déjà envoyé de nombreux vêtements.

L'amiral Stark a déclaré qu'il espérait que Manille serait leur dernier port. Il croit pouvoir vendre les vaisseaux ici.

UNE SAISIE DE DOCUMENTS COMMUNISTES

Paris, 26 jan. — La police de Paris a aujourd'hui fait cinq nouveaux raids sur les quartiers généraux de trois organisations communistes et radicales et sur les habitations de deux chefs communistes. Ces descentes ont été exécutées afin de trouver des preuves en rapport avec l'assassinat de Marius Plateau lundi dernier par une femme anarchiste, Germaine Berthon. Un certain nombre de documents, dont plusieurs reçus récemment de Moscou, ont été saisis.

LES "KU KLUX" DE NEW-YORK

New-York, 24.—"L'American Unity League" annonce qu'elle est prête à soumettre au maire Hylan et au commissaire de la police Enright les noms de tous les habitants de la ville de New-York, ainsi que les noms des individus qui dirigent l'organisation à New-York.

Cette déclaration est faite par le colonel Thomas B. Felder, président du comité central de New-York. Le colonel Felder a déclaré que la Ligue fait une enquête depuis plusieurs mois et que ses agents avaient recueilli une grande quantité de documents qui seront soumis au Congrès prochainement, si celui-ci prend l'initiative d'une enquête.

Plusieurs membres du Sénat et de la Chambre des représentants ont été sondés sur ce sujet, et la plupart d'entre eux ont déclaré qu'ils étaient en faveur d'une enquête sur les activités du Ku Klux Klan.

LA RESISTANCE CONTINUE

Dusseldorf, 25.—Les Allemands continuent leur poltique de résistance. Le nombre des expulsions de fonctionnaires depuis le 20 janvier est actuellement de 23.

Les Français ont pris le contrôle des postes téléphoniques de Bocchum, Dortmund et d'Essen depuis que sur l'ordre de Berlin les opérateurs refusent de donner les communications demandées par le Français.

• • •

Prenez garde aux Rhumes. — En ce moment plus qu'en aucune saison de l'année le danger d'attraper un rhume est constant, même les plus forts peuvent en devenir la victime. Négliger un rhume souvent occasionne de sérieux inconvénients et par conséquent il est à propos de dire: "Prenez garde". Dans le règne entier de la nature, y compris l'homme, les forces vitales sont moindres à ce temps-ci de l'année, et pour cette raison le corps humain plus qu'à aucun autre moment est sujet à contracter un rhume. Le seul moyen d'éviter un rhume ou de le guérir rapidement quand il vous a attaqué est d'accroître et de renforcer les forces vitales. L'expérience des années a prouvé que sous toutes les conditions climatériques et sociales, rien ne convenait mieux que le Novoro du Dr Pierre pour ce résultat. Le jus des herbes qui le composent vitalise le sang et élimine du système des matières viciées et empoisonnées qui s'y sont accumulées pendant l'hiver, et qui, trop souvent fournissent un terrain très favorable au rhume. Protégez-vous contre le danger de la contagion en prenant pendant une certaine période, chaque matin et chaque soir soir, régulièrement, une dose du Novoro du Dr Pierre, pour fortifier votre santé. Ce remède est utile aussi pour annihiler un rhume déjà établi. Il vous permet d'écarter le mal rapidement et d'éviter des suites plus sérieuses. Ce remède bien connu des familles n'est pas vendu par les pharmaciens mais est fourni par les laboratoires du Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de droits au Canada.

FERMES A LOUER

Nous avons un grand choix de fermes à louer au Manitoba et en Saskatchewan pour possession au printemps.

Termes faciles et bonnes conditions.

The Winnipeg Trustee Company of Canada

322 rue Main — Winnipeg

HOTEL DU PEUPLE

(Autrefois de Gallic House)

[illegible]

Cuisine française.

[illegible] — WINNIPEG

à l'arrière de l'Hôtel de Ville, près de la rue Princess

Tél. A 2423 — J.-E. RENAUD, Prop.

Assurances: Feu - Vie - Accidents - Maladies - Automobiles Bons de Garanties, etc.

Nous vous offrons le bénéfice de notre expérience dans toutes les lignes d'assurances.

J.-A. Hébert & Cie Ltée

ETABLIE 1911

265 avenue du Portage — Winnipeg

